

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 26 septembre 1960,
à 10 h 30

QUINZIÈME SESSION



Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Secrétaire général	97
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Novotný (Président de la République socialiste tchécoslovaque) . . .	98
Discours de M. Taboada (Argentine)	107
Discours de M. Diefenbaker (Premier Ministre du Canada)	111

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

Déclaration du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant que l'Assemblée reprenne la discussion générale, je donne la parole au Secrétaire général.

2. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): Si j'ai demandé à pouvoir exercer mon droit de réponse à ce stade de la discussion générale, ce n'est pas que je veuille rectifier certaines erreurs ou certaines déformations des faits. Cela ne semble pas nécessaire après le débat très complet du Conseil de sécurité et la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. En tout cas, les précisions qu'il faudrait donner et les observations qu'il conviendrait de formuler pourraient l'être plus utilement, plus tard, lorsque d'autres interventions auront élargi le débat. Bien entendu, je me réserve le droit d'intervenir à cet effet, au moment opportun, le cas échéant.

3. Cependant, je voudrais dès maintenant attirer tout particulièrement l'attention des délégations sur le premier rapport d'activité concernant la situation au Congo qui a été distribué il y a quelques jours. Ce rapport, présenté par M. R. Dayal, fait l'objet du document S/4531 et Corr.1 qui sera certainement très utile pour ceux qui veulent avoir un tableau impartial des réalités auxquelles l'Organisation doit faire face.

4. La raison pour laquelle j'ai demandé à prendre la parole dès maintenant est différente. J'ai pensé qu'il conviendrait, avant que le débat se poursuive, de préciser à l'Assemblée quel est, à mon avis, le problème dont elle est ou n'est pas saisie, sur certains points au sujet desquels divers orateurs ont formulé des observations à l'adresse du Secrétaire général.

5. A ce propos, l'Assemblée générale se trouve saisie, non de telle ou telle initiative précise, mais des principes mêmes qui régissent les activités des Nations Unies. Il ne s'agit donc pas d'un homme, mais d'une institution.

6. Il y a exactement une semaine [863^e séance], l'Assemblée générale a adopté la résolution 1474

(ES-IV) concernant l'opération du Congo. Elle l'a adoptée après un débat approfondi et un exposé complet des faits. Cela étant, on peut se demander pourquoi ces faits devraient à nouveau être exposés à l'Assemblée générale et servir de base à des conclusions nouvelles d'une grande portée, allant peut-être même jusqu'à soulever une question de confiance.

7. La question soulevée devant l'Assemblée générale ne concerne plus certaines activités, mais les principes qui les ont guidées. A maintes reprises, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à des situations dans lesquelles une initiative fâcheuse aurait pu faire pencher la balance du côté de l'une ou l'autre partie dans un conflit de caractère essentiellement interne. Permettre que ceci se produise serait s'immiscer dans les affaires intérieures des pays, contrairement à la lettre et à l'esprit de la Charte. Éviter de le faire, c'est être fidèle à la lettre et à l'esprit de la Charte, quelque déception que cela puisse causer peut-être à ceux qui croyaient qu'ils pouvaient augmenter leur influence politique en obtenant que l'ONU se range à leur côté.

8. Telle est évidemment la raison d'être du principe énoncé au début même de l'opération du Congo, principe approuvé par le Conseil de sécurité, et selon lequel la Force des Nations Unies n'est pas placée sous les ordres du gouvernement qui a demandé son aide et ne saurait devenir partie à un conflit interne quelconque, que le gouvernement lui-même y soit ou non partie. Il est notoire que rien, dans le feu de l'émotion, n'est considéré comme plus partial que la stricte impartialité, par celui qui est lui-même partisan.

9. En outre, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas d'un homme, mais d'une institution. Quels que soient les mots que l'on emploie: indépendance, impartialité, objectivité, tous se rapportent à des aspects essentiels de ce que doit être, en toutes circonstances, l'attitude du Secrétaire général. Une telle attitude, qui a été définie clairement et de façon décisive dans l'Article 100 de la Charte, peut à tout moment devenir un obstacle pour ceux qui nourrissent certains desseins politiques qui seraient favorisés ou plus facilement réalisés si le Secrétaire général consentait à se départir de cette attitude. Mais s'il agissait de la sorte, il trahirait alors gravement la confiance de tous ceux pour lesquels le ferme maintien de l'attitude en question est la meilleure protection dans la lutte mondiale pour le pouvoir et l'influence. Donc, si le poste de Secrétaire général devient un obstacle pour qui que ce soit, individu, groupe ou gouvernement, parce que le titulaire du poste s'en tient aux principes fondamentaux qui doivent guider toute son activité et si, pour cette raison, il fait l'objet de critiques, ces critiques portent un coup sérieux au poste même de Secrétaire général et aux conceptions qui lui servent de fondement. J'aimerais mieux voir ce poste se briser sur le

récif de l'impartialité, de l'indépendance et de l'objectivité les plus rigoureuses qu'aller à la dérive du fait de compromis. C'est un choix que doit faire tous les jours le Secrétaire général. C'est aussi le choix que doit maintenant faire nettement l'Assemblée générale, dans le fond et dans la forme. Je crois que tous ceux dont les Nations Unies sauvegardent les intérêts comprendront qu'il ne s'agit pas d'un choix pouvant être dicté par leur convenance du moment, mais d'un choix décisif pour l'avenir, pour leur avenir.

10. Un dernier mot. On a parfois l'impression que l'opération du Congo est considérée comme une opération du Secrétaire général, que l'on distingue en quelque sorte de l'Organisation des Nations Unies. Non, messieurs, cette opération est vôtre. Ceci est vrai que vous représentiez les Etats Membres d'Asie ou d'Afrique, qui portent la charge principale de la Force et de son Commandement, ou que vous représentiez d'autres régions du monde. Il n'y a rien dans la Charte qui place des responsabilités de ce genre sur les épaules du Secrétaire général ou qui en fasse le maître indépendant d'une telle opération. C'est le Conseil de sécurité qui, sans opposition, a confié ce mandat au Secrétaire général, le 14 juillet dernier^{1/}. C'est le Conseil de sécurité qui, le 22 juillet^{2/}, a félicité le Secrétaire général pour son rapport sur les principes à appliquer. C'est le Conseil de sécurité qui, le 9 août^{3/}, a encore confirmé sans opposition les pouvoirs du Secrétaire général. A nouveau, il y a à peine une semaine, l'Assemblée générale, dans sa résolution 1474 (ES-IV), a demandé au Secrétaire général, sans opposition, de continuer à prendre des mesures vigoureuses. En fait, comme je l'ai dit, cette opération est vôtre. C'est à vous de dire ce que vous voulez que l'on fasse. En tant qu'agent de l'Organisation, j'accepte avec reconnaissance tout conseil positif; si aucun conseil positif ne m'est donné — et c'est ce qui s'est passé au Conseil de sécurité le 21 août [887^eme séance], lorsque la manière dont je mettais en œuvre les résolutions du Conseil a été contestée de l'extérieur — il ne me reste d'autre solution que d'obéir à mes convictions, guidé par les principes que je viens de rappeler.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

11. M. NOVOTNY (Président de la République socialiste tchécoslovaque) [traduit de l'anglais^{4/}]: Tous ceux qui sont réunis dans cette salle se rendent sans aucun doute compte de l'importance de la présente session de l'Assemblée générale. Sur l'initiative de l'Union soviétique, de nombreux pays ont décidé d'envoyer à cette session des représentants du rang le plus élevé. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a appuyé sans réserve l'idée de la participation des chefs d'Etat ou des chefs de gouvernement à cette session.

^{1/} Voir résolution S/4387, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 873^eme séance.

^{2/} Voir résolution S/4405, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 879^eme séance.

^{3/} Voir résolution S/4426, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 886^eme séance.

^{4/} L'orateur s'est exprimé en tchèque. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

12. Nous sommes venus ici parce que les nations exigent que l'on prenne des mesures vraiment efficaces pour la sauvegarde de la paix et la coexistence pacifique. Contribuer efficacement à assurer la coopération pacifique entre les nations est la tâche fondamentale des Nations Unies. Pour remplir cette tâche avec succès il est plus que jamais nécessaire d'aborder les délibérations avec une attention toute particulière et de rejeter impitoyablement toutes propositions qui seraient contraires à une compréhension pacifique.

13. Le problème capital et le plus urgent du monde contemporain est d'assurer aux nations une paix durable, qui leur permette de consacrer leur énergie à des tâches pacifiques qui amélioreront leur bien-être. La nécessité de la coexistence pacifique et de l'élimination des méthodes de violence pour le règlement des litiges entre Etats devient de plus en plus évidente. C'est la conséquence du haut degré de développement social auquel est arrivée l'humanité et des changements révolutionnaires intervenus depuis la fin de la guerre dans la technologie, en particulier dans la technique militaire. Ces changements sont d'une telle nature qu'aujourd'hui tout plan, ou même tout dessein agressif, toute tentative pour frustrer les nobles efforts faits pour éviter la guerre, prennent un caractère criminel.

14. Nous estimons qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas même un instant accepter passivement un état de choses d'où la menace de guerre n'aurait pas été définitivement écartée. Nous ne pouvons donner notre accord à aucune action qui empêcherait des négociations sur un pied d'égalité, rendrait impossible le règlement équitable des différends et accentuerait la tension.

15. Bien entendu, nous nous rendons compte qu'il n'est pas facile de trouver la voie qui conduit à une paix durable, car c'est là une tâche complexe et difficile. La création d'un monde nouveau, dépourvu d'armées, la suppression de la guerre dans la vie de l'humanité, la recherche des voies conduisant à une compréhension pacifique et à l'établissement de nouvelles relations entre les pays constituent des problèmes qui ne se sont jamais posés avec tant d'acuité à l'humanité. Il n'est pas surprenant que l'humanité ne se rapproche qu'avec difficulté de leur solution.

16. La condition fondamentale préalable du succès de cette recherche des voies qui mènent à une paix durable est la bonne volonté de tous ceux qui décident de la guerre et de la paix. La majorité écrasante de l'humanité est, sans équivoque, en faveur de la paix et de la suppression de la guerre en tant que méthode de règlement des différends. Ce fait seul est infiniment important. Mais il faut également que les hommes d'Etat responsables, auxquels les pays ont confié leurs destinées, manifestent leur désir de paix.

17. Dans l'état de choses actuel, il semble qu'il y ait de grands obstacles sur la route des négociations fructueuses et des accords. Toutefois, certains voient des obstacles là où il n'y en a pas. Par exemple, l'existence de systèmes de gouvernement ou de systèmes sociaux différents dans les divers pays ne peut certainement pas être considérée comme un obstacle à la coexistence pacifique. Le mode de vie adopté par une nation n'est-il pas une affaire intérieure qui la regarde exclusivement. Nous pensons que les nations possèdent le droit inaliénable de maintenir ou de mo-

édifier leur système de gouvernement ou leur système social, que cela plaise ou non à certains étrangers.

18. L'évolution historique a conduit les nations à un tournant important: elles peuvent soit continuer à suivre la voie actuelle de l'ancien système social — le capitalisme — soit choisir une route différente qui mène à un système social nouveau, le socialisme. Un milliard d'hommes ont choisi cette dernière route et progressent avec succès dans cette voie, prouvant ainsi les grands avantages du socialisme. Un certain nombre de nations viennent seulement de prendre la route de l'indépendance et commencent à édifier leur futur système étatique et social. Un certain nombre de nations continuent à suivre l'ancienne route. Mais cela doit-il être une raison pour que l'humanité se jette dans l'enfer atomique? Nous ne le pensons pas.

19. Jusqu'à présent, les événements ont prouvé que les deux systèmes — le socialisme et le capitalisme — peuvent vivre côte à côte et rivaliser en paix. Il n'y a pas d'autre choix si nous voulons épargner à l'humanité une conflagration mondiale. Il faut donc reconnaître la nécessité de la coexistence et de la compétition pacifique de pays qui ont des systèmes sociaux différents.

20. Le peuple et le gouvernement de mon pays désirent sincèrement que cette session de l'Assemblée générale aide à frayer la voie d'un renforcement de la paix et de l'élimination des obstacles qui barrent encore la route à la coexistence pacifique des nations.

21. A la suite de modifications bien connues de l'équilibre de puissance dans le monde et des efforts pacifiques positifs des nations, nous avons réussi, il y a quelques années, à nous diriger vers un relâchement progressif des tensions internationales. Une telle atmosphère est nécessaire à des négociations fructueuses et à une solution des grandes questions internationales.

22. Notre pays a lui aussi pris part aux efforts faits pour arriver à cette heureuse évolution. La coexistence pacifique et la coopération amicale entre les nations sont la ligne fondamentale que suit la politique étrangère tchécoslovaque, qui a l'appui de tout notre peuple. Conformément à la volonté de ce peuple, les principes de paix et de coexistence pacifique ont été inscrits dans la nouvelle Constitution de la République socialiste tchécoslovaque, adoptée cette année.

23. A la tribune des Nations Unies, nous apportons notre appui à toutes les propositions pacifiques constructives soumises par d'autres Etats, et notamment par l'Union soviétique. Dans un esprit de coopération pacifique, la Tchécoslovaquie entretient des relations amicales et mutuellement avantageuses avec un grand nombre d'Etats ayant des systèmes sociaux différents, sur tous les continents. Notre pays, qui est profondément intéressé à l'établissement de relations normales et pacifiques entre les nations, a accueilli avec faveur toutes les négociations entre l'Est et l'Ouest qui ont eu lieu pendant la période considérée. Nous sommes heureux qu'au cours des négociations à l'échelon le plus élevé qui ont eu lieu entre l'Union soviétique, d'une part, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France de l'autre, l'élimination des méthodes de violence pour le règlement des conflits internationaux ait été confirmée. Nous attendons avec beaucoup d'espoir également

des événements comme ce qu'aurait pu être, dans des circonstances plus favorables, la Conférence des quatre chefs d'Etat à Paris, en mai dernier.

24. Tout le monde sait que les forces agressives du monde impérialiste empêchent ces négociations, appuient la course fiévreuse aux armements et entretiennent des foyers de tension dans diverses régions du monde. A la veille de la Conférence de Paris, ces forces agressives ont commis des actes de provocation particulièrement répréhensibles. Notre peuple ne peut pas comprendre pourquoi, juste au moment où l'on préparait la Conférence de Paris, dans les jours mêmes qui ont immédiatement précédé l'ouverture des négociations, les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé un avion espion au-dessus du territoire de l'Union soviétique, pourquoi, au même moment, ils organisaient de nouveau une prétendue "semaine des nations captives", ce qui est une insulte grossière à l'égard des peuples de tous les pays socialistes. Nous ne pouvons comprendre non plus pourquoi à ce moment même ils ont prorogé de deux nouvelles années l'embargo contre les pays socialistes et enfin pourquoi, à la veille des négociations, ils ont ordonné, de Paris, l'état d'alerte pour toutes leurs forces armées.

25. Quel genre de discussions auraient pu avoir lieu dans ces conditions? Dans quelle atmosphère se seraient-elles déroulées? Sans aucun doute, tout cela était destiné à souligner la "position de force", c'est-à-dire de la force des Etats-Unis, et à créer une atmosphère de menaces et de pressions intenses.

26. Ceux qui ont de telles idées ne tiennent guère compte des réalités de notre temps et méconnaissent le fait que l'autre partie est devenue une grande puissance qu'il est difficile de menacer. Tout le monde sait en outre que cette partie, c'est-à-dire l'Union soviétique, est un pays qui a une technologie, une science et une économie hautement développées.

27. Des menaces de ce genre ne sont pas nouvelles dans l'histoire. On les retrouve notamment dans toute la politique impérialiste et militariste de l'Allemagne, depuis Frédéric le Grand jusqu'à Bismarck et Hitler. Nous ne pouvons pas encore prévoir ce qui se passera en Allemagne puisque nous ne savons pas comment finira leur brillant disciple Adenauer.

28. Aborder ainsi la Conférence de Paris, c'était de toute évidence se préparer aux négociations avec la ferme intention de les faire échouer.

29. L'Assemblée générale et ses organes s'occupent sans aucun doute de ces événements et de leurs conséquences à divers égards. Sur la proposition du Gouvernement soviétique, cette session examinera le point 80 intitulé: "Plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant une menace à la paix universelle créée par des actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques". Nous sommes pleinement d'accord pour que ce point soit examiné et notre délégation soulignera, à ce propos, les violations systématiques et constantes de l'espace aérien tchécoslovaque par des avions militaires des Etats-Unis et de la République fédérale allemande.

30. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque estime que le respect le plus strict des principes de droit international généralement reconnus et des dispositions de la Charte est d'une importance primordiale. En d'autres circonstances,

il pourrait sembler surprenant de rappeler aux Etats Membres l'existence de la Charte des Nations Unies, 15 ans après la création de l'Organisation; mais il se trouve que le Gouvernement des Etats-Unis, lorsque son avion d'espionnage a été abattu au-dessus du territoire de l'Union soviétique, a déclaré par la voix de ses principaux représentants, notamment du Président des Etats-Unis, qu'il ne se croyait pas obligé de respecter la souveraineté des autres Etats et qu'il entendait agir à cet égard comme bon lui semblait. Néanmoins le respect de la souveraineté des autres pays est la clef de voûte du droit international et la disposition fondamentale de la Charte des Nations Unies.

31. Fort heureusement, nous ne vivons plus à l'époque où ceux qui gouvernaient le monde pouvaient transformer des continents entiers en colonies privées de droits. Nous vivons dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, à une époque où les nations pacifiques possèdent les moyens d'assurer la défense légitime de leur souveraineté et de prévenir l'agression. Le principe de l'égalité absolue des droits est aujourd'hui le seul sur lequel des négociations puissent être fondées; il fait partie des principes élémentaires et généralement reconnus qui régissent les relations internationales.

32. C'est pourquoi, selon nous, l'une des tâches principales de la session actuelle est de créer une situation telle que le Gouvernement des Etats-Unis respecte les règles pertinentes du droit international, et contribue ainsi à rétablir les conditions préalables indispensables à toute négociation utile. Si l'Assemblée générale entend rester fidèle à la Charte et s'acquitter de ses obligations envers l'humanité, elle doit prendre une initiative énergique à cet égard.

33. Parlant des principes élémentaires du droit international et de la simple décence qui doivent régir les rapports internationaux, il m'est impossible de passer sous silence la décision vraiment sans précédent qu'a prise le Gouvernement des Etats-Unis d'imposer des restrictions au séjour à New York, où se trouve le Siège des Nations Unies, du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, ainsi que de quelques autres hommes d'Etat. Au nom de la délégation tchécoslovaque, je proteste avec force contre cet acte du Gouvernement des Etats-Unis, qui révèle non seulement une absence totale de bonne volonté pour la recherche d'un terrain d'entente, mais encore une violation flagrante des obligations de ce gouvernement à l'égard des Nations Unies.

34. Les peuples slaves, ainsi que de nombreux autres peuples, ont toujours eu pour coutume de recevoir leurs hôtes et leurs visiteurs avec une franche amitié et avec égards. Nous avons des égards pour tous, qu'ils entretiennent ou non de bonnes relations avec nous. Cependant, je me demande si l'accueil "amical" qui nous a été réservé et la "décence" avec laquelle nous avons été traités sont la manifestation de cette "liberté" et de cette "démocratie" américaines que nous entendons vanter si souvent.

35. Peut-être sommes-nous en retard sur notre époque; peut-être ne comprenons-nous pas cette forme moderne de "libre amitié" que nous avons rencontrée ici. En tout cas, elle nous a beaucoup frappé et, lorsque nous rentrerons dans notre pays, nous parlerons de cette forme d'amitié que chez nous nous appelons insolence et discourtoisie. Ne pas même permet-

tre à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie aux Etats-Unis de pénétrer dans l'aérodrome pour accueillir le Président de la République que cet ambassadeur représente et la délégation qui l'accompagne, cela dépasse, à mon avis, toutes les bornes. Il est sans précédent que des fonctionnaires de la police aient le pouvoir de décider d'une question de ce genre.

36. Dans de telles conditions, étant donné que des représentants libres d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se heurtent à des difficultés dans l'accomplissement de leur tâche, étant donné que des organes de police prennent souvent des décisions concernant le séjour de ces représentants, une question grave se pose: peut-on utilement conserver plus longtemps le Siège de cette importante organisation mondiale sur le territoire des Etats-Unis? Comme la délégation soviétique, nous sommes d'avis qu'il vaudrait mieux, dans ces conditions, transférer dans un autre pays le Siège de l'Organisation des Nations Unies et le centre de leurs activités.

37. Qu'il soit urgent que tous les Etats et surtout le Gouvernement des Etats-Unis précisent s'ils sont en faveur de la coexistence pacifique, cela ressort d'un certain nombre de déclarations de membres du Gouvernement des Etats-Unis. Ainsi, par exemple, le 20 avril 1960, c'est-à-dire peu avant l'ouverture de la Conférence des chefs d'Etat à Paris, le Sous-Secrétaire d'Etat, M. D. Dillon, déclarait:

"Mettons donc au rebut l'idée d'une coexistence transitoire et malaisée."

Ainsi, pour M. Dillon et ceux dont il exprime l'opinion, l'idée de la coexistence — c'est-à-dire de la paix — est malaisée. Devons-nous en conclure que toutes les activités de l'ONU destinées à réaliser la coexistence pacifique sont, elles aussi, malaisées pour lui et que ses sentiments sont les mêmes à l'égard des efforts des Nations Unies et des résolutions qu'elles ont adoptées à l'unanimité?

38. Mais, à défaut de la coexistence pacifique, y a-t-il autre chose? La guerre? Tout le monde dit: non, nous ne voulons pas la guerre. Nous aussi, nous déclarons que nous ne voulons pas la guerre et que nous luttons pour la paix.

39. Nous répétons à l'adresse des personnalités officielles des Etats-Unis et d'autres pays. Si vous ne désirez pas la guerre, recherchons ensemble les possibilités d'entente, mais cessez de spéculer sur un changement du système social de notre pays, sur la défaite et la destruction du socialisme. Aujourd'hui, le socialisme correspond aux idées et à la conviction de centaines et de centaines de millions d'hommes et aucune politique fondée sur "une position de force" ne pourra rien y changer.

40. Mais quelle est la situation à l'heure actuelle?

41. Depuis un certain nombre d'années, la Tchécoslovaquie, comme divers autres pays, a été soumise à des ingérences répétées dans ses affaires intérieures par les milieux dirigeants des Etats-Unis. Ces ingérences s'expliquent par le vain espoir de voir changer notre régime intérieur et rétablir le régime capitaliste qui a été délibérément rejeté par notre peuple. De temps à autre, le Gouvernement des Etats-Unis déclare ouvertement viser ce but, dépense des millions de dollars pour y parvenir et encourage diverses campagnes hostiles contre nous; par exemple la provocante "Semaine des nations captives".

42. A des politiciens de ce genre, je voudrais dire aujourd'hui: comprenez enfin que la notion de liberté, telle que vous la concevez, et en faveur de laquelle vous plaidez aujourd'hui avec tant d'ostentation, est maintenant absolument incompréhensible et inacceptable pour notre peuple.

43. Nous envisageons notre liberté sous un autre angle, celui des intérêts de l'évolution de la société socialiste dans son ensemble, c'est-à-dire du développement complet de l'homme, sans l'avidité qui caractérise votre société capitaliste.

44. Je voudrais mentionner un autre exemple typique. Le 9 mai 1960, le jour même où les Etats-Unis nous félicitaient à l'occasion de la fête nationale tchécoslovaque et du quinzième anniversaire de la libération de notre pays de l'occupation hitlérienne, le Secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, M. Christian Herter, a jugé nécessaire d'intervenir, d'une manière inadmissible, dans nos affaires intérieures en prononçant, au cours d'une conférence de presse, de viles calomnies.

45. Cette politique de mépris pour la souveraineté nationale des autres pays, s'est clairement manifestée récemment par des conspirations contre certains Etats nouveaux qui venaient de se libérer du joug colonial.

46. Le Congo est un exemple caractéristique de la conception que se font les capitalistes de la liberté politique et économique des Etats qui étaient autrefois leurs colonies. La République du Congo, qui s'étant libérée constituait son parlement et son gouvernement par des méthodes démocratiques, a dû faire face à une attaque flagrante dès le début de son indépendance.

47. Lorsque les colonisateurs ont vu que le peuple congolais et ses représentants prenaient au sérieux la liberté qu'ils venaient d'acquérir, que les privilèges colonialistes acquis naguère par la force brutale étaient en train de disparaître définitivement, ils ont décidé de recourir de nouveau à la violence. Afin de conserver leurs positions politiques et économiques, de garder aux monopoles étrangers la haute main sur le Congo, ils ont organisé une attaque militaire contre ce pays qui venait de naître à l'indépendance, au mépris des principes si souvent invoqués de "liberté", de "démocratie" et au mépris des accords qu'ils avaient signés.

48. Bien plus, les représentants de l'Organisation des Nations Unies et leur personnel ont appliqué la juste décision du Conseil de sécurité de façon telle que des mesures ont été prises, non pour aider le gouvernement qui a demandé l'assistance de l'ONU, mais contre lui. En effet, les organes des Nations Unies ont empêché le gouvernement légitime de M. Lumumba et le Parlement congolais d'agir; ils ont soutenu les divers groupes sécessionnistes vendus aux colons, préparant ainsi le terrain à la paralysie de la vie politique et à la désintégration de l'unité du Congo. Le gouvernement légitime est devenu prisonnier des forces des Nations Unies et a été mis dans l'impossibilité de gouverner le pays.

49. On ne peut passer ces faits sous silence. Aucun de ceux qui y ont participé ne peut éluder ses responsabilités. C'est exact, l'opération du Congo est une opération des Nations Unies, mais son exécution est entre les mains du Secrétaire général. Nous nous associons à l'avis exprimé à cet égard par le Prési-

dent du Ghana et par le Premier Ministre de l'Union soviétique.

50. L'Organisation des Nations Unies est tenue de prendre, par l'intermédiaire de ses organes, les mesures voulues pour permettre au gouvernement légitime de M. Lumumba et au parlement légitime de recommencer à exercer librement leurs activités. Il faut garantir au peuple congolais sa souveraineté ainsi que son droit inaliénable de prendre les décisions intéressant son pays et de se débarrasser de toute influence colonialiste ou impérialiste.

51. Je voudrais attirer l'attention sur un autre exemple de pression sans scrupules exercée sur un peuple héroïque qui a décidé de mettre fin à l'exploitation de son pays par des monopoles étrangers et d'assurer l'indépendance et la liberté totale de son pays. Je fais allusion au peuple cubain qui a lutté héroïquement pour chasser du pays le dictateur Batista et ses acolytes et qui liquide aussi la domination des monopoles américains qui exploitaient sans scrupules les richesses de Cuba et plongeait le peuple dans la misère.

52. Mais les tentatives faites pour assujettir le peuple cubain, pour disloquer l'économie du pays et pour ramener Cuba sous la domination des monopoles américains, sont vouées à l'échec. Ces tentatives ne font qu'exposer davantage la rapacité de l'impérialisme, que l'on ne peut dissimuler sous les mots, mille fois répétés, de "liberté" et de "démocratie".

53. La lutte de l'héroïque peuple cubain ouvre un chapitre glorieux dans l'histoire du combat des peuples d'Amérique latine pour la libération nationale. Cette lutte rencontre également l'entière sympathie du peuple tchécoslovaque qui observe la même attitude chaleureuse envers toutes les nations luttant contre les oppresseurs et les colonisateurs. Nous souhaitons au peuple et au gouvernement cubains le plus grand succès dans les efforts qu'ils font pour développer leur pays et consolider l'indépendance nationale.

54. Tous les agissements, celui-là comme les autres, contre la souveraineté de certains Etats — quel que soit l'Etat impérialiste qui en est l'auteur — sont des éléments d'une politique qui doit être énergiquement condamnée. Il est grand temps de mettre un terme à toutes les guerres coloniales qui continuent d'être menées, et en particulier, à la guerre injuste et cruelle qui se poursuit contre le peuple d'Algérie. L'Algérie et la France ont l'une et l'autre intérêt à arrêter cette effusion de sang.

55. Nous appuyons également l'attitude juste et fondée adoptée par le Gouvernement de l'Indonésie dans la question de l'Irian occidental.

56. Nous sommes convaincus qu'il faut abolir à jamais tout le système colonialiste et donner à toutes les nations la possibilité de conquérir leur liberté. Voilà pourquoi nous appuyons sans réserve le point 87 de l'ordre du jour intitulé: "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", proposé par la délégation de l'Union soviétique à la présente session de l'Assemblée générale [902ème et 903ème séances plénières].

57. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer une fois encore toutes les nations qui se libèrent ou se sont déjà libérées de l'esclavage colonial. Au nom du Gouvernement tchécoslovaque

et de son peuple tout entier, je leur souhaite une victoire complète ainsi que le plus grand succès dans le développement de leur pays et je les assure de notre sympathie et de notre appui.

58. Nous savons que la conquête de la liberté est importante, mais que ce n'est que la première phase de l'évolution des nouveaux Etats. Les puissances coloniales essaient d'élever des obstacles sur la voie du développement indépendant des nouveaux Etats et de les lier, dès le début, par des traités inégaux et des obligations politiques et militaires.

59. Nous sommes opposés à toute forme de colonialisme, ancien ou récent, qui empêche le développement créateur des nations qui se sont engagées dans la voie de la liberté et de l'indépendance. Nous sommes fermement aux côtés des Etats nouveaux qui se sont libérés du joug colonial. Nous pensons que toutes les nations doivent leur venir en aide par tous les moyens pour leur permettre d'occuper dans le monde une place digne et pour empêcher toute ingérence dans leurs affaires intérieures qui mettrait en danger la paix et la sécurité internationales.

60. Ces nouveaux Etats doivent être aidés, en particulier dans le domaine économique, mais de façon à favoriser le progrès véritable de leur économie et de leur culture. Ils doivent être aidés à accroître leur production de matières premières et à construire des usines dont la production serait basée sur ces mêmes matières premières. En même temps, il faut les aider à développer leur agriculture, à généraliser l'éducation, à construire des écoles, des hôpitaux, etc.

61. Toute assistance qui continuerait d'assurer des bénéfices aux monopoles et prolongerait sous une autre forme l'exploitation du pays et la misère du peuple ne leur serait d'aucune utilité. Que cela leur plaise ou non, les milieux impérialistes et colonialistes doivent accepter ce fait: les nations nouvellement libérées exploiteront elles-mêmes leurs ressources naturelles et à leur propre profit.

62. La Tchécoslovaquie considère que l'octroi d'une assistance désintéressée à tous les nouveaux Etats et aux pays peu développés est une tâche essentielle. Depuis de nombreuses années, nous accordons à divers Etats une assistance de ce genre, avantageuse pour tous, qui est fondée sur l'égalité et n'est assortie d'aucune condition politique. Cette coopération a permis d'établir une amitié solide entre le peuple tchécoslovaque et les peuples des nouveaux Etats indépendants, amitié qui constitue un appui efficace pour la cause de la paix.

63. Nous accordons une importance toute particulière à la situation internationale de ces nouveaux Etats et à l'assistance qui doit leur être accordée. C'est pourquoi nous avons soumis à la présente session de l'Assemblée générale le point 77 de l'ordre du jour qui a pour titre: "Appel en vue de seconder au maximum les efforts déployés par les nouveaux Etats pour renforcer leur indépendance". Nous sommes convaincus que notre proposition sera dûment comprise par les membres de l'Assemblée et qu'ils voudront l'appuyer.

64. Le moment est venu de donner une base solide et ferme à la paix. La paix repose sur un désarmement général et complet et un contrôle international efficace.

65. Nous sommes convaincus que la réalisation d'un désarmement général et complet amènerait un plus grand développement de la civilisation humaine tout entière. Les immenses ressources naturelles actuellement consacrées aux armements pourraient alors être employées pour le bien-être des nations, pour l'aide aux pays qui en ont tant besoin, pour l'exécution des plans les plus audacieux de l'humanité.

66. La remarquable initiative de l'Union soviétique et, plus particulièrement, du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. N. S. Khrouchtchev, il y a exactement un an, lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies [799^e séance], a marqué un tournant important dans la discussion du problème du désarmement. La proposition du Gouvernement soviétique a été applaudie avec enthousiasme et appuyée universellement par une grande partie de l'opinion publique mondiale. Elle a servi de fondement à une importante résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959, la résolution 1378 (XIV) qui voyait dans la question du désarmement général et complet le problème le plus important de notre temps et demandait aux gouvernements de tous les pays de faire tous leurs efforts pour trouver une solution constructive.

67. Sur la base de ce document d'une exceptionnelle importance, le Comité des dix puissances sur le désarmement a entamé à Genève au cours de la présente année des négociations auxquelles, aux côtés des délégations de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, la délégation de la République socialiste tchécoslovaque a pris une part active.

68. La Tchécoslovaquie a abordé ces négociations avec le plus grand sérieux. Notre délégation a reçu des directives précises et a été chargée de s'efforcer d'obtenir, en conformité avec la proposition de l'Union soviétique et la résolution adoptée par les Nations Unies, la réalisation aussi rapide que possible du désarmement général et complet.

69. La rédaction très nette de la résolution adoptée par l'Assemblée générale et l'appui unanime qui lui a été accordé, autorisaient à espérer que le programme de désarmement général et complet serait mis au point sans retards inutiles. Cependant, le résultat des travaux du Comité prouve que cet espoir n'était pas fondé.

70. La principale raison de l'échec des travaux du Comité provient de l'opposition fondamentale des représentants des Etats occidentaux à une solution constructive du problème du désarmement.

71. D'un côté, l'Union soviétique et les autres pays socialistes, en conformité constante avec l'appel lancé par l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session, ont recherché l'élaboration d'un programme de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et dans les délais les plus brefs. On sait que leurs délégations ont fait preuve de la plus grande patience et de la meilleure volonté pour parvenir à un accord. Elles ont soumis un certain nombre de propositions constructives nouvelles, notamment celle du 2 juin 1960^{5/}, dans laquelle elles tenaient compte, dans une large mesure, des points de vue et des positions des puissances occidentales.

^{5/} Proposition faite à la 34^e séance de la Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement.

72. Mais, de l'autre côté, les Etats-Unis et leurs alliés, allant à l'encontre de la résolution de l'Assemblée générale, ont empêché tout progrès et ont incité, par tous les moyens, le Comité à n'examiner que l'établissement d'un contrôle de la course aux armements.

73. Les principaux représentants des Etats-Unis n'ont pas cherché à dissimuler que le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas en faveur d'un désarmement général et complet, mais souhaite seulement l'établissement d'un contrôle.

74. Jeudi dernier, du haut de cette tribune [868ème séance], le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, a déclaré qu'il estimait que la discussion du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique et la prévention de la guerre sur d'autres corps célestes était urgente. Nous comprenons cette position du Gouvernement des Etats-Unis qui n'a pas accompli, en matière de vol dans l'espace extra-atmosphérique, les mêmes progrès que l'Union soviétique. Tout le monde sait que les succès prodigieux de la science et de la technique soviétiques dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique ne sont utilisés qu'à des fins exclusivement pacifiques et servent la cause de l'humanité tout entière. Au contraire, on admet publiquement aux Etats-Unis que des préparatifs sont en cours en vue du lancement d'engins cosmiques à des fins de renseignements militaires.

75. Nous estimons que, en ce qui concerne la question de la guerre et de la paix, la tâche la plus urgente est de discuter la situation actuelle sur notre propre planète, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale à sa dernière session dans sa résolution sur le désarmement général et complet. Rappelons seulement que, chaque jour, des bombardiers chargés de bombes à l'hydrogène prennent leur envol d'un grand nombre de bases militaires et que cette question n'a même pas été mentionnée par le représentant des Etats-Unis.

76. Dans son discours, le Président des Etats-Unis a parlé du désarmement complet, mais il en a renvoyé la réalisation à un avenir éloigné et a dit que ce qu'il fallait faire maintenant c'était contrôler les armements. Nous en tirons la conclusion que le Gouvernement des Etats-Unis ne songe pas à des mesures concrètes de désarmement, mais continue de former des plans qui lui assureraient l'avantage militaire. C'est exactement ainsi que les représentants des Etats-Unis ont procédé au Comité des dix puissances sur le désarmement.

77. L'opinion publique mondiale pose avec raison cette question urgente: qui a besoin d'un contrôle sans désarmement qui permettrait avant tout de rassembler des renseignements détaillés sur la défense des autres pays? Il est clair que de tels renseignements ne sauraient être utiles qu'à ceux qui préparent une agression et qui essaient d'anéantir, au moyen d'une attaque par surprise, les moyens de défense du pays attaqué et, ainsi, de se prémunir contre toutes représailles.

78. Ce n'est pas là la route qui mène à un désarmement général et complet; ce n'est pas non plus la route qui conduit à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Au contraire, de telles propositions ne peuvent qu'accroître la méfiance et aggraver la tension dans les relations entre Etats.

79. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, aucun progrès n'ait été accompli dans les travaux du Comité. On s'est donc trouvé dans une situation où les cinq puissances occidentales essayaient de faire artificiellement traîner les négociations en longueur et de donner à l'opinion publique mondiale l'impression fautive que l'on faisait au moins quelque chose en matière de désarmement. En fait, ces discussions étaient destinées à servir d'écran pour masquer la fiévreuse course aux armements des puissances occidentales.

80. Les pays socialistes et, parmi eux, la Tchécoslovaquie, ont refusé de se prêter à une telle duperie de l'opinion publique mondiale. Ayant épuisé tous les moyens possibles pour amener les délégations occidentales à entreprendre une discussion sérieuse, ils ont décidé de suspendre leur participation aux délibérations du Comité et de porter la suite de la discussion sur le désarmement devant l'Assemblée générale qui, il y a un an, a adopté à l'unanimité l'idée du désarmement général et complet.

81. Le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré ici [870ème séance], par l'entremise de son représentant, que de telles questions ne sauraient être discutées et réglées au sein d'un organisme aussi vaste. Nous affirmons, en tant que principe, que l'Assemblée générale peut résoudre de tels problèmes.

82. Pourquoi l'Assemblée, réunie en séance plénière, ne pourrait-elle prendre de décisions sur un désarmement général et complet sous contrôle international? Pourquoi ne pourrait-elle pas dire, en termes généraux, ce qu'est sa conception du désarmement et ne chargerait-elle pas ensuite d'autres organismes des Nations Unies d'élaborer les mesures voulues, en se conformant à ses directives fondamentales?

83. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque estime qu'un examen sérieux et véritable de la question du désarmement général et complet constitue l'une des tâches principales de la quinzième session de l'Assemblée des Nations Unies. Réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est, selon nous, la tâche la plus urgente de notre époque. Notre délégation ne négligera aucun effort pour aider à prendre les décisions pertinentes.

84. L'intérêt profond que nous portons à une solution rapide de la question du désarmement général et complet découle des principes mêmes qui régissent notre politique étrangère de paix et de nos intérêts nationaux vitaux. Aujourd'hui, le militarisme et l'esprit de revanche qui se manifestent en République fédérale allemande cherchent à mettre en péril ces intérêts.

85. Nous avons fait une amère expérience historique de l'impérialisme allemand. Grâce au concours des gouvernements de certains pays occidentaux, la Tchécoslovaquie est devenue la première victime de l'agression hitlérienne, à la suite de l'accord de Munich qui a conduit à la seconde guerre mondiale. C'est pourquoi nous suivons avec la plus grande vigilance l'évolution dangereuse qui se produit sur notre frontière occidentale et qui met à nouveau en péril la sécurité des nations européennes et la paix du monde.

86. Si nous pouvons nous dire parfaitement satisfaits de l'évolution de la situation dans la République dé-

mocratique allemande, qui a exécuté toutes les dispositions de l'Accord de Potsdam et où un Etat véritablement pacifique et démocratique a été établi, nous avons toutes raisons d'être de plus en plus alarmés de la voie suivie par l'autre Etat allemand, la République fédérale allemande.

87. Il est de plus en plus évident que les milieux dirigeants de la République fédérale allemande sont engagés dans la même voie que l'impérialisme allemand à l'époque hitlérienne. Les dispositions de l'Accord de Potsdam, destinées à couper à sa racine l'agressivité du militarisme allemand et à garantir l'évolution pacifique et démocratique de l'ensemble de l'Allemagne, n'ont pas été mises en œuvre dans la partie occidentale du pays.

88. Les mêmes milieux financiers et industriels, plus puissants encore que jadis, qui avaient amené au pouvoir la dictature nazie, sont aujourd'hui, nous en sommes témoins, les principaux piliers du militarisme renaissant en Allemagne occidentale.

89. Les représentants du gouvernement de Bonn eux-mêmes ont démontré qu'ils ne se jugeaient liés par aucune obligation internationale. Ils continuent systématiquement de faire revivre le militarisme allemand et de doter la Bundeswehr d'armes toujours plus puissantes. Ce fait seul prouve suffisamment le peu de confiance que l'on peut avoir dans la sincérité des bonnes intentions dont se prétend animé le Gouvernement de l'Allemagne occidentale.

90. En 1949, le chancelier Adenauer déclarait qu'il était opposé à la création d'une nouvelle armée allemande. Son ministre actuel, M. Strauss, demandait même à cette époque que l'on coupe la main à qui-conque oserait reprendre les armes.

91. Cependant, déjà, ce que l'on appelle les accords de Paris de 1954^{6/} frayaient la voie à la création de l'armée d'Allemagne occidentale, et permettaient à la République fédérale allemande de devenir membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN). A cette époque, les puissances occidentales déclaraient que cesdits accords garantissaient un contrôle militaire de l'Allemagne occidentale et rendaient impossible la renaissance de l'esprit d'agression allemand.

92. Plus récemment encore, en juillet 1957, le chancelier Adenauer affirmait à Kiel: "Nous ne voulons pas d'armes atomiques ... Nous rejetons de propos délibéré tout armement atomique de la Bundeswehr ..."

93. Que reste-t-il aujourd'hui de ces déclarations et des obligations acceptées par le traité? Les limitations et les mesures de contrôle tant de fois soulignées ne sont plus que ruines. Le véritable état de choses est aujourd'hui le suivant: la Bundeswehr d'Allemagne occidentale est équipée des avions les plus modernes et de divers types de fusées pouvant être munies d'ogives nucléaires.

94. Mais tout cela ne suffit pas encore au militarisme de l'Allemagne occidentale. En août dernier, l'état-major de la Bundeswehr a publié un mémorandum provocateur dans lequel elle demandait qu'on dote rapidement la République fédérale allemande d'armes atomiques. Ces revendications sont for-

mulées par les mêmes généraux qui, à l'état-major hitlérien, préparaient et exécutaient des attaques contre les pays pacifiques.

95. La voie des préparatifs de guerre sur laquelle s'est engagé le militarisme allemand sous Adenauer est donc fondamentalement la même que celle suivie pendant la première et la seconde guerre mondiale.

96. Pour tout homme doué de bon sens, il est évident que cette évolution dangereuse n'aurait pu se produire si elle n'avait été suggérée et appuyée par les milieux dirigeants des pays membres de l'OTAN et les Etats-Unis en particulier. C'est en effet l'OTAN qui est devenue l'instrument du militarisme de l'Allemagne occidentale pour la préparation de nouvelles conquêtes. C'est avec l'aide de l'OTAN que le militarisme allemand s'est assuré des armes nucléaires, ainsi que des bases militaires sur le territoire d'autres Etats, et qu'il a pu développer librement et sans limites sa puissance militaire.

97. Ceux qui appuient avec tant d'enthousiasme l'évolution actuelle de la République fédérale allemande et sa politique agressive ne devraient pas oublier que, comme dans le passé, l'agressivité de l'impérialisme allemand pourrait se retourner contre eux. En 1938, cet appui a eu pour résultat la capitulation de Munich et le sacrifice de la Tchécoslovaquie. Il a frayé la voie à la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, toutefois, les appétits impérialistes de l'Allemagne occidentale ne mèneraient pas à un deuxième Munich — certainement pas dans notre cas.

98. Les déclarations du Premier Ministre de l'Etat de Rhénanie septentrionale-Westphalie, M. Meyers, qui a demandé que l'Allemagne retrouve ses frontières de 1871, ne sont pas l'effet du hasard.

99. La politique antipacifique du gouvernement de Bonn, appuyée par les puissances occidentales, a, aujourd'hui déjà, des conséquences d'une extrême gravité. Le nazisme, dont les provocations antisémites alarmantes ont été tout récemment condamnées par l'opinion publique mondiale, relève de nouveau la tête. Des postes importants de l'administration de la République fédérale allemande sont occupés par d'anciens nazis qui ont perpétré des crimes graves, mais ont échappé à un juste châtimement. Beaucoup d'entre eux sont les principaux interprètes de la politique agressive de l'impérialisme allemand. Ce n'est que sous la pression de l'opinion publique mondiale que le gouvernement de Bonn a été obligé de relever de ses fonctions de ministre fédéral le criminel de guerre Theodor Oberländer, et je rappelle que notre peuple a lui aussi souffert de ses crimes pendant l'occupation de la Tchécoslovaquie. Tout aussi alarmant est le cas de Hans Globke, le collaborateur le plus proche du chancelier Adenauer. Globke continue d'occuper ses fonctions de secrétaire d'Etat, bien qu'il ait été prouvé qu'il avait pris une part active au massacre en masse de millions d'habitants — juifs pour la plupart — de différents pays d'Europe. En septembre 1941, par exemple, il a personnellement aidé à la publication de ce qu'on a appelé le "code juif" qui vouait la population juive de Tchécoslovaquie à une extermination massive. Le gouvernement de Bonn n'a pris aucune mesure contre de tels individus dont les crimes ont été démontrés par de nombreuses preuves irréfutables, fournies dans de nombreux cas par des autorités tchécoslovaques.

^{6/} Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique nord de la République fédérale d'Allemagne, Paris, 23 octobre 1954.

100. L'évolution dangereuse de la politique intérieure de la République fédérale allemande a également une influence destructrice sur l'éducation de la jeunesse d'Allemagne occidentale. Les programmes scolaires, les directives, les livres de classe et les méthodes d'éducation prouvent amplement que, si la jeunesse d'Allemagne occidentale est préparée psychologiquement à la guerre, la responsabilité en incombe au gouvernement de Bonn. Le résultat de cette situation bien connue et la preuve des desseins agressifs des milieux gouvernementaux de l'Allemagne occidentale peuvent être trouvés dans les revendications territoriales ouvertement exprimées et dans un désir de revanche. Les représentants officiels du Gouvernement de l'Allemagne occidentale élèvent aujourd'hui ouvertement des revendications revanchardes et révisionnistes contre les voisins situés à l'est de la République fédérale allemande — et, par conséquent, contre la Tchécoslovaquie.

101. Dans le télégramme qu'il a envoyé à l'occasion du dixième anniversaire de la promulgation de ce que l'on appelle la charte des populations transférées, en août dernier, le chancelier Adenauer déclarait que le gouvernement fédéral s'associe aux revendications des populations transférées. Au début du mois de juin de cette année, le ministre bavarois Stein déclarait, à Munich, que l'Allemagne occidentale ne peut exister sans les territoires de l'Est et qu'elle sera obligée de menacer une fois encore l'Europe si on ne lui rend pas volontairement les régions de l'Est.

102. De nombreuses déclarations de caractère semblable ont été faites par le Ministre des transports du gouvernement de Bonn, Hans-Christof Seebohm, au cours de diverses réunions revanchardes, aux frontières mêmes de la Tchécoslovaquie.

103. Si nous attirons l'attention sur le danger que présente le militarisme allemand, ce n'est pas, je tiens à le souligner, parce que nous craignons pour notre indépendance ni parce que nous haïssons la nation allemande. Notre république est unie par des liens d'alliance très fermes et sûrs avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes. C'est là une garantie qui assure la sécurité de notre république comme elle ne l'a jamais été auparavant. Nous n'avons pas non plus l'intention d'organiser des démonstrations aux frontières de la République fédérale allemande ni de répondre en y envoyant des ballons, des tracts et autres objets semblables. Nous attirons l'attention sur ce danger parce que nous avons assez d'expérience du chauvinisme et du fascisme allemands pour savoir qu'ils sont capables d'entraîner à nouveau le monde dans la guerre, à la première occasion.

104. C'est pourquoi c'est un devoir pour tous ceux qui tiennent à la paix dans le monde de prendre des mesures énergiques pour liquider un foyer de guerre des plus dangereux que l'on est actuellement en train de créer en Allemagne occidentale. De même, la situation intenable concernant Berlin-Ouest doit prendre fin.

105. Le fait qu'il n'y a pas d'accord de désarmement permet aux militaristes d'Allemagne occidentale d'accumuler les armes nécessaires à l'équipement de leur armée, de leur aviation et de leur marine, d'organiser une armée d'agression et de s'emparer des moyens qui pourraient leur permettre de tirer les premiers le coup fatal. Le fait que la question allemande n'est

toujours pas résolue, que les puissances occidentales refusent de conclure un traité de paix avec les deux Etats allemands existants et de résoudre la question de Berlin-Ouest, complique la situation internationale générale et facilite les manœuvres des adversaires du désarmement et de la paix.

106. Les propositions faites récemment par le Gouvernement de la République démocratique allemande en vue de la réalisation progressive du désarmement général et complet sur les territoires des deux Etats allemands — propositions qui ont été communiquées à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — représentent une contribution importante à la solution de la question allemande. Nous appuyons pleinement ces propositions du Gouvernement de la République démocratique allemande.

107. Nous adressons un appel à tous les pays conscients de leurs responsabilités et, en premier lieu, aux grandes puissances. Nous demandons instamment qu'un traité de paix soit signé avec les deux Etats allemands et que la question de Berlin-Ouest soit réglée le plus tôt possible. De cette façon, les plans agressifs des militaristes d'Allemagne occidentale pourraient être déjoués et la paix en Europe assurée.

108. Toutes les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent dans cette assemblée prouvent que la situation actuelle est exceptionnellement sérieuse et qu'elle impose de graves responsabilités à l'Assemblée générale. Mais l'ONU ne pourra s'acquitter de ces obligations avec honneur que si elle procède et agit strictement dans l'esprit des principes contenus dans la Charte. Malheureusement, dans certains cas, des mesures ont été prises qui n'ont rien à voir avec la Charte et correspondent à une tentative d'abuser du nom de l'ONU pour servir la politique injuste et les buts égoïstes de certaines puissances.

109. En premier lieu, il faut souligner à nouveau la façon dont le gouvernement légitime de la République populaire de Chine s'est vu dénier l'exercice de son droit à faire partie de l'Organisation. Nous nous trouvons toujours en présence de cette situation scandaleuse: la place réservée à l'ONU au Gouvernement de la Chine continue d'être occupée par des gens qui ont été chassés de Chine il y a plus de 10 ans et qui ne représentent personne. Il est honteux qu'une puissance qui, par le chiffre de sa population et la superficie de son territoire, est l'une des plus grandes du monde, qui réalise de rapides progrès dans le développement de son économie et de sa culture, et dont le rôle en Asie ne saurait être contesté, ne soit pas légitimement représentée dans notre organisation. L'absence des représentants du peuple chinois à cette assemblée nuit à la cause de la paix et de la coopération internationales.

110. De même, nous devons résoudre la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Mongolie dont le peuple et le gouvernement sont profondément pacifiques et remplissent toutes les conditions requises par la Charte pour l'admission à l'Organisation. Si l'on veut que l'ONU soit vraiment une organisation universelle, toutes les nations doivent y être représentées.

111. La délégation tchécoslovaque partage entièrement l'opinion selon laquelle l'organe exécutif des Nations Unies devrait être adapté à la nouvelle com-

position de l'Organisation et aux nouvelles tâches qui s'imposent à elle. C'est pourquoi elle appuie la proposition du Premier Ministre de l'Union soviétique, Nikita S. Khrouchtchev, tendant à créer un organe exécutif tripartite des Nations Unies et à apporter des changements à l'organisme chargé des tâches d'exécution.

112. Dans sa réponse, vendredi [870^{ème} séance], le représentant des Etats-Unis a parlé de crise de l'Organisation des Nations Unies à propos des critiques formulées contre le Secrétaire général et le personnel des Nations Unies et des propositions soviétiques pour le règlement de cette question. C'est là un point de vue fort étrange. L'existence de l'ONU ne dépend pas seulement du Secrétaire général et de ses collaborateurs; ce ne sont là que des organes auxiliaires, administratifs et exécutifs. Les Nations Unies sont une organisation internationale composée d'Etats souverains et fondée sur les fermes principes énoncés dans la Charte. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes des Nations Unies examinent et résolvent des problèmes intéressant les relations mutuelles et la coopération entre les nations. La tâche de l'organe exécutif est d'exécuter les instructions et de mettre en œuvre les mesures approuvées par les organes des Nations Unies.

113. A notre avis, la proposition soumise par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, concernant la création d'un organe exécutif collectif tripartite, est entièrement conforme aux principes démocratiques sur lesquels sont fondées les Nations Unies.

114. Il faut tenir compte du fait que, au cours des 15 dernières années, la composition de l'Organisation a subi des changements importants. Le nombre des Etats Membres a presque doublé. En même temps, trois groupes d'Etats se sont formés. Un certain nombre d'Etats s'associent au régime que l'on appelle capitaliste; un autre groupe est composé d'Etats socialistes; enfin, un groupe important d'Etats suivent une politique de neutralité active. Telle est maintenant la situation réelle à l'ONU. On ne peut pas ne pas tenir compte de ces faits objectifs, si l'on veut parvenir à un fonctionnement véritablement efficace de l'Organisation.

115. C'est pourquoi nous estimons que les Nations Unies devraient prendre en considération et exprimer les intérêts de tous les Etats, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. Par exemple, nous n'accepterons jamais que les Nations Unies n'expriment que les intérêts et la volonté des pays capitalistes de l'Ouest. Nous savons tout aussi bien que les représentants de ces pays n'accepteront jamais que les Nations Unies reflètent, de façon unilatérale, les intérêts et la volonté des pays socialistes. C'est pourquoi il est indispensable de s'efforcer de créer des conditions qui ne permettent aucun unilatéralisme, où toutes les mesures seront prises sur la base d'un examen tenant compte de tous les intérêts, où l'interprétation même des décisions adoptées ne portera pas préjudice à un pays ou à un groupe de pays comme cela s'est produit dans le cas du Congo.

116. Supposons qu'un accord intervienne à l'Organisation des Nations Unies sur un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Supposons même que des forces armées des Nations

Unies ou d'autres organes soient créées avec un mandat déterminé. Tôt ou tard, nous arriverons à ce stade, parce que nous voulons empêcher la guerre et que les nations, en fin de compte, imposeront le désarmement. Peut-on croire que la Tchécoslovaquie ou tout autre Etat socialiste accepte, par exemple, que les forces armées des Nations Unies soient commandées par le Secrétaire général actuel agissant à titre personnel? Jamais nous ne pourrions y consentir. De même, nous ne sommes pas des rêveurs et nous n'espérons pas non plus, par exemple, que les Etats-Unis admettent que les forces armées des Nations Unies soient commandées par le représentant d'un pays socialiste.

117. Nous ne pouvons nous dispenser d'examiner la question de la création d'un organe collectif et représentatif dans lequel toutes les parties intéressées seraient représentées. C'est précisément cet organe que l'Union soviétique a proposé d'établir.

118. En ce qui concerne les pays neutres, ils jouent, on le sait, un rôle important dans nos efforts actuels en vue d'établir la coexistence pacifique. La demande tendant à ce que ces pays soient représentés de façon beaucoup plus nette à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le secrétariat tripartite envisagé, est pleinement justifiée. De même, les représentants des pays neutres devraient être invités à participer aux discussions concrètes sur le désarmement et à se joindre aux membres du Comité des dix puissances dont nous avons parlé. Il est évident que les Etats neutres ont également intérêt à empêcher la guerre et à favoriser le désarmement. Ils savent bien qu'une nouvelle guerre les atteindrait, eux aussi, et que, dans une telle éventualité, aucun pays ne pourrait rester simple spectateur. Sans aucun doute, ils ont beaucoup à dire sur les questions concernant le désarmement; ils ne pourraient qu'apporter une contribution positive dans la discussion de ce problème.

119. Si nous examinons sans hâte et avec toute la réflexion voulue les propositions du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique relatives à une certaine réorganisation de l'ONU qui tiennent compte des conditions objectives, nous verrons qu'elles ne constituent pas une "déclaration de guerre" contre les Nations Unies, ni un démembrement ou une crise de l'Organisation.

120. S'il y a crise, c'est seulement pour la conception vieillie du Gouvernement des Etats-Unis qui considère qu'il joue un rôle prépondérant et que les autres pays lui sont subordonnés. Mais qu'y faire? Le Gouvernement des Etats-Unis devra se faire à l'idée que les Nations Unies ne sont pas un service des Etats-Unis, mais une organisation internationale composée d'Etats Membres libres et égaux. Parmi eux, les Etats-Unis ne sont qu'un Etat Membre, si grand et si important qu'il soit. La cause des Etats-Unis n'en serait que mieux servie si leur gouvernement renonçait à cette conception périmée de ses relations avec l'ONU et adoptait une nouvelle conception correspondant à la nouvelle situation.

121. Les représentants des Etats-Unis doivent s'accoutumer à l'idée que tout le monde ne peut accepter les principes qu'ils proclament. Les Etats-Unis ne gagneront rien à qualifier de communiste ou de satellite communiste quiconque n'approuve pas entièrement leur politique. Les dirigeants des Etats-Unis doivent comprendre que l'ère de la supériorité éco-

nomique et politique absolue des Etats-Unis sur les autres pays est révolue définitivement. Le monde et la société ont progressé; un nombre toujours plus grand de nouveaux Etats et de nouvelles nations font leur apparition sur la scène mondiale, et il est naturel qu'ils cherchent leurs propres voies dans leur politique intérieure et étrangère, conformément aux intérêts et aux besoins de leur peuple. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se trouvent en conflit avec les intérêts des puissances impérialistes et colonialistes. Cette évolution ne peut être arrêtée par aucune politique de force, par aucune pression économique, politique ou même militaire.

122. Si nous mettons en pratique les propositions soviétiques visant à améliorer les activités de l'Organisation des Nations Unies, nous renforcerons l'Organisation, nous accroîtrons son autorité et son efficacité. De cette façon, le Gouvernement des Etats-Unis pourra commencer à mieux comprendre qu'il est l'hôte de l'ONU et à traiter comme il convient les délégations qui s'y rendent.

123. Le Gouvernement tchécoslovaque souhaite sincèrement que l'ONU, dont nous sommes cofondateurs, reste fidèle à tous égards à ses idéaux élevés et contribue efficacement à les mettre en pratique. En attirant l'attention sur certains défauts sérieux touchant les activités de l'Organisation et en recommandant certaines mesures, nous sommes guidés par le désir sincère de voir les Nations Unies jouer un rôle important en assurant un avenir pacifique à l'humanité.

124. La République socialiste tchécoslovaque n'est pas un grand pays, mais c'est un pays qui a un passé millénaire et qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'Europe. C'est un pays d'une très grande culture, habité par un peuple laborieux et pacifique.

125. Nous sommes fiers de la richesse des traditions progressives de notre pays et nous essayons de les développer dans le sens des idéaux d'une époque nouvelle, dans le sens des grandes idées humanitaires du socialisme. Depuis 15 ans qu'il vit dans la liberté, notre peuple a réalisé, à force de travail assidu, des progrès remarquables. Aujourd'hui, nos conditions de vie sont meilleures, nous sommes plus riches qu'à n'importe quelle époque du passé. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la paix et l'amitié entre les nations.

126. Notre République socialiste tchécoslovaque est un Etat souverain indépendant. Notre gouvernement, d'accord avec notre peuple, décide des problèmes de politique intérieure et extérieure de notre république. Nous ne sommes en aucune manière dominés par ce que les représentants des Etats-Unis appellent l'impérialisme soviétique.

127. Nos relations avec l'Union soviétique s'appuient sur la substance même de notre existence nationale. Aux périodes les plus troublées de notre histoire, l'Union soviétique nous a apporté une aide vraiment inestimable. En infligeant une défaite aux puissances fascistes, elle a fait échouer les plans d'Hitler qui visaient à l'annihilation des peuples tchèque et slovaque, et elle nous a aidés à recouvrer notre liberté et notre indépendance. C'est pourquoi notre destin est lié à jamais à celui de la communauté des Etats socialistes et l'indépendance de notre république est garantie par des traités d'alliance avec l'Union sovié-

tique. La Tchécoslovaquie ne deviendra plus jamais un objet de spéculation et un jouet dans les mains des puissances occidentales, comme c'était le cas il n'y a pas très longtemps encore.

128. Si notre peuple a définitivement rompu avec les représentants du monde capitaliste, la faute leur en incombe dans une certaine mesure. En 1938, ils ont jeté leur alliée fidèle dans les griffes d'Hitler, en espérant que cette proie apaiserait son appétit et que la route de l'Est serait ouverte à l'Allemagne.

129. C'est pourquoi les événements de février 1948 n'ont rien d'un coup d'Etat. Le régime démocratique populaire existe et se développe avec succès depuis 1945. En février 1948, notre peuple a déjoué une tentative de putsch réactionnaire et il a expulsé ceux qui voulaient poursuivre la vieille politique de Munich et la politique de collaboration avec l'ennemi qui servait les intérêts du capitalisme, mais se trouvait en contradiction fondamentale avec les intérêts de la nation.

130. Les quelques centaines ou milliers de personnes qui n'approuvent pas notre système et dont certaines ont fui à l'étranger — il y en a notamment ici, aux Etats-Unis — n'ont plus rien à dire et notre peuple n'a plus rien à voir avec elles. Si, à l'Ouest, vous comptez sur elles, c'est à notre avis un jeu d'un genre spécial, quoiqu'un peu étrange. Si ce jeu vous amuse, vous pouvez le continuer; nous n'y voyons pas d'inconvénient. Les dizaines de millions de dollars que vous dépensez chaque année pour leurs activités subversives sont, à nos yeux, de l'argent perdu.

131. En terminant cette intervention, je voudrais vous donner l'assurance que la République socialiste tchécoslovaque continuera de marcher dans la voie du progrès et de la paix. Nous encouragerons toute initiative et toute mesure visant à favoriser une politique de coexistence pacifique et le maintien de la paix dans le monde.

132. M. TABOADA (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'adresser à vous, en premier lieu, pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée, qui est un hommage rendu aux mérites d'un homme que tous estiment et respectent dans notre organisation. Nous sommes sûrs que votre présidence sera marquée de cette pondération et de ce sens de la mesure qui sont un trait distinctif de votre personnalité.

133. Depuis le début de l'année, la situation internationale, qui paraissait en voie de s'améliorer, s'est considérablement aggravée. La guerre froide a atteint, à bien des égards, une intensité qu'elle n'avait jamais eue à aucun autre moment. Cela a suscité dans le monde entier une inquiétude légitime et a augmenté les craintes de ceux qui redoutent un "conflit par erreur de calcul", qui serait dû à la nervosité qui règne sur la scène internationale.

134. Les événements de cette année démontrent les insuffisances de ce que l'on appelle la "diplomatie directe" sur le plan mondial et font ressortir la nécessité de conduire les négociations surtout à l'intérieur de cadres institutionnels. Ils font ressortir, en particulier, la nécessité impérieuse de tirer parti des organes des Nations Unies. L'avantage offert par le recours à l'ONU est que les parties adverses peuvent y trouver des moyens légaux de conciliation qui n'existent pas dans les pourparlers directs.

135. Nul ne songe à nier que la paix et la guerre dépendent, en dernière analyse, des intentions animant les pays auxquels leur puissance militaire permet d'effectuer ce choix. Mais cela n'empêche pas que les nations moins bien équipées pour se battre peuvent et doivent exercer une influence modératrice sur les principaux protagonistes et aider de tous leurs efforts à rechercher des formules rendant possible la coexistence des deux grands blocs qui divisent l'humanité.

136. Les petites et moyennes puissances sont en train d'acquérir une importance toute nouvelle et leur voix est écoutée avec de plus en plus d'attention sur la scène internationale. Cela résulte, essentiellement, de l'entrée de nouveaux Etats dans la communauté internationale et du fait qu'une guerre nucléaire aurait les mêmes effets sur tous les peuples, qu'ils soient ou non belligérants.

137. On peut, dans le même ordre d'idées, souligner et considérer comme un présage de bon augure le rôle décisif qu'ont joué lesdites puissances au cours des séances qu'a tenues cette année le Conseil de sécurité. En coordonnant leurs efforts au Conseil, les représentants de ces puissances ont beaucoup fait pour insuffler une vie nouvelle au Conseil de sécurité, qui avait traversé une longue période de léthargie.

138. Il convient de préciser que la mission modératrice des petites et moyennes puissances n'implique pas nécessairement qu'elles doivent adopter une position neutraliste à l'égard des idéologies qui s'affrontent. L'Argentine, pour sa part, tient à affirmer une fois de plus sa pleine solidarité avec la position occidentale, qu'elle fait sienne en raison de ses origines, de ses affinités spirituelles et de sa situation géographique. Nous tenons à réaffirmer notre désapprobation des tentatives que fait un bloc idéologique pour étendre son système, par la subversion ou par la force, à tous les pays du monde. Nous proclamons notre foi inébranlable dans la supériorité des valeurs morales d'inspiration chrétienne sur les philosophies athées et matérialistes. Nous sommes convaincus que les efforts pour une répartition plus équitable des richesses entre les peuples et entre les classes sociales sont compatibles avec un régime de liberté politique et avec le respect de la personne humaine et de sa dignité.

139. Nous ne voyons donc rien de contradictoire entre une prise de position franche et loyale des petites et moyennes puissances devant les idéologies opposées et l'accomplissement par ces puissances de la mission pacificatrice que leur assigne la faiblesse de leur potentiel militaire. Notre mission consiste — et c'est là sa noblesse — à aider, à partir de nos positions respectives et en y restant fidèles, au maintien de la paix et, par conséquent, à la survie du genre humain sur la terre.

140. Dans cette œuvre de conciliation, un rôle de premier plan revient aux Nations Unies. J'ai déjà évoqué l'échec de la "diplomatie directe" et la nécessité de recourir aux cadres institutionnels pour le règlement des différends. On peut dire que les Nations Unies sont devenues, les autres moyens s'étant révélés inefficaces, l'ultime instance objective à laquelle peuvent recourir les Etats — et particulièrement les grandes puissances — pour résoudre les problèmes qui les divisent. Si cette instance échouait, on ne voit pas comment le dialogue pourrait reprendre.

141. Il convient, à ce propos, de prendre note du résultat franchement positif de l'action des Nations Unies au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée. Le Conseil de sécurité est redevenu un organe agissant; il s'est occupé des problèmes les plus graves qui ont ébranlé le monde et a obtenu des résultats satisfaisants. Cette année, et sur décision expresse du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a mené à bien, avec l'opération du Congo, l'entreprise de plus grande envergure de toute son histoire. Il y a lieu de le noter: le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la crise congolaise constitue un démenti catégorique des accusations d'inefficacité qui ont si fréquemment été portées contre l'Organisation mondiale.

142. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Argentine a appuyé l'action de l'Organisation mondiale et elle y a collaboré en envoyant les pilotes militaires et les techniciens de l'aviation qu'on lui a demandé de fournir. Elle espère que les affaires de ce genre pourront être réglées à l'avenir dans un cadre strictement régional, afin de rendre impossible toute tentative d'intervention qui serait contraire aux intérêts légitimes du continent africain.

143. En rendant justice à l'œuvre accomplie cette année par l'Organisation des Nations Unies, il ne serait pas équitable de passer sous silence le rôle capital qu'a joué dans cette œuvre le Secrétaire général. Il est peu de gens, de par le monde, qui ignorent quelles qualités exceptionnelles M. Hammarskjöld a montrées dans les circonstances les plus difficiles et l'impartialité, le discernement et la fermeté avec lesquels il y a fait face. Pour toutes ces raisons, le Secrétaire général a notre confiance, dont nous l'assurons à nouveau, et il mérite que tous les Membres de notre organisation lui rendent hommage.

144. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu s'accélérer comme jamais auparavant le processus par lequel les peuples non autonomes en viennent à se gouverner eux-mêmes. Non moins de 15 pays deviendront cette année Membres de l'Organisation des Nations Unies et beaucoup d'autres territoires sont sur le chemin de l'indépendance complète. On peut considérer dès maintenant le système colonial comme appartenant au passé. Ayant toujours défendu le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous pouvons aujourd'hui nous réjouir sincèrement de voir cette évolution s'approcher de son terme et saluer fraternellement les nouveaux Etats Membres.

145. Bien souvent, l'accession d'un nouvel Etat à l'indépendance ou son admission à l'Organisation des Nations Unies fournissent l'occasion de violentes diatribes contre le régime colonial en général et l'ancienne métropole du nouvel Etat. Nous ne pouvons approuver l'esprit qui inspire parfois ces attaques. Lorsque le passage du régime colonial à l'indépendance s'effectue sans aucune opposition ou, ce qui est mieux encore, avec l'étroite collaboration des puissances administrantes, la vitupération ne nous paraît pas méritée. Par ailleurs, le développement économique et technique du nouveau pays émancipé exige, bien souvent, le maintien de relations amicales avec l'ancienne puissance administrante.

146. Il y a une autre observation que nous devons faire à propos du passage à l'indépendance: c'est que l'indépendance est l'aboutissement et non le commen-

gement d'un processus de maturation sociale dont l'indépendance politique n'est que la consécration formelle. L'indépendance n'implique pas seulement l'acquisition de droits, mais aussi celle de lourdes responsabilités. Nous espérons donc sincèrement que les nouveaux Etats participeront sans réserve à tous les efforts pacificateurs et constructifs, comme nous devons l'attendre d'eux.

147. Dans la déclaration de San José (Costa Rica) du 28 août 1960, nous avons réaffirmé une fois de plus le principe de la non-intervention, parce que nous avons jugé bon de bien montrer que notre condamnation de toute ingérence extra-continentale n'impliquait aucune restriction du droit qu'à chaque peuple de se donner les institutions qui correspondent à son caractère et à ses traditions. La non-intervention implique, de plus, qu'aucun Etat américain ne cherchera à étendre son propre régime à d'autres pays par la subversion ou par la force.

148. Mais notre souci de réaffirmer les principes juridiques sur lesquels repose notre système régional ne nous fait pas oublier l'état de grand retard économique dans lequel se trouve l'Amérique latine. Ce retard économique, qui affecte plus de 200 millions de Latino-Américains, est la cause principale de l'instabilité politique du continent, laquelle peut s'aggraver de façon inattendue.

149. Conscient des dangers inhérents à une telle situation, le Gouvernement de l'Argentine a souligné, à la septième réunion des ministres des affaires étrangères du continent américain, tenue du 22 au 29 août 1960 à San José (Costa Rica), la nécessité d'appliquer à l'Amérique latine un programme vigoureux de coopération internationale, d'une ampleur analogue à celle du programme qui a été appliqué pour la reconstruction des pays d'Europe, lorsqu'ils étaient exposés à des dangers du même ordre que ceux qui menacent aujourd'hui notre région.

150. L'Amérique latine déploie de grands efforts pour sauvegarder les institutions qui sont caractéristiques du mode de vie occidental, auquel elle est profondément attachée. Notre forme de civilisation repose sur un système politique et économique dont les éléments deviennent chaque jour plus étroitement interdépendants et dont le maintien dépend plus que jamais de l'appui que chacun des pays peut recevoir de l'ensemble des autres.

151. Ce soutien réciproque est de plus en plus menacé, du fait des progrès constants des pays industrialisés et de la stagnation relative des pays économiquement sous-développés. Il en résulte une discrimination injustifiable entre des pays qui font des efforts équivalents pour sauvegarder un mode de vie qui leur est commun à tous.

152. Nous ne devons pas, cependant, passer sous silence les progrès qui ont été faits sur le plan continental pour une meilleure compréhension du problème. L'Acte de Bogota, signé lors de la récente réunion du comité spécial du Conseil de l'Organisation des Etats américains chargé d'examiner de nouvelles mesures de coopération économique (comité des Vingt et Un), qui a eu lieu en septembre 1960, marque un progrès sensible de la coopération interaméricaine. Nous avons à cette occasion accueilli avec joie l'initiative du président Eisenhower et du Congrès des Etats-Unis, qui ont décidé d'entreprendre un vaste programme

d'amélioration sociale en Amérique latine par l'octroi de ressources supplémentaires et d'une assistance technique. Nous nous sommes également réjouis de voir le Gouvernement des Etats-Unis changer d'attitude et s'associer aux autres pays américains pour envisager la réorganisation des relations financières et commerciales avec les pays d'Europe appartenant à l'Organisation européenne de coopération économique, à la Communauté économique européenne et à l'Association européenne de libre-échange. Nous nous sommes réjouis aussi de constater qu'en signant l'Acte de Bogota le Gouvernement des Etats-Unis a reconnu la nécessité d'entreprendre en Amérique latine une action d'une envergure exceptionnelle dans le domaine de la coopération économique internationale. Cette action doit comporter l'octroi d'une assistance financière, à la fois publique et privée, par les pays d'Amérique et d'Europe occidentale exportateurs de capitaux et par les organismes internationaux de crédit.

153. Cependant, nous devons souligner que l'Amérique latine n'a pas encore trouvé en fait la combinaison de moyens financiers et d'instruments de coopération internationale qui lui permettrait d'éliminer les obstacles à son développement économique de la façon qu'exige la conjoncture internationale actuelle. C'est cette situation qui fait que notre région est exposée à toutes sortes de procédés sournois et qui donne à certains la tentation d'utiliser des méthodes politiques ou économiques contraires à notre mode de vie.

154. En ce qui concerne encore les relations interaméricaines, mon gouvernement est heureux d'annoncer qu'il a signé plusieurs accords avec le Chili afin de résoudre définitivement, par voie d'arbitrage, des contestations de frontière entre les deux pays. Les accords signés garantissent une heureuse solution de ces différends et ils consolideront encore les relations entre les deux peuples, qui sont unis par l'histoire, la géographie et la conscience d'avoir un destin commun.

155. Le Traité sur l'Antarctique signé le 1er décembre 1959 par 12 pays qui portent un intérêt particulier à l'Antarctique, accord dont l'Argentine est l'un des signataires et qui a déjà été ratifié par le Sénat de mon pays, représente une victoire de l'esprit de conciliation et de coopération internationales. La disposition la plus marquante de cet accord est, sans doute, celle qui interdit d'utiliser la région de l'Antarctique pour des expériences nucléaires et établit ainsi un principe que nous souhaiterions voir étendu à toutes les autres parties du monde. Il convient de signaler que le traité ne porte pas atteinte aux droits des pays qui ont des titres de souveraineté sur le territoire antarctique.

156. Le développement économique est toujours la plus importante des questions économiques que l'Assemblée doit étudier. La présente session peut fournir l'occasion d'un examen franc et approfondi de ce problème. La réunion, en cette enceinte, des pays hautement industrialisés et des nations dont le développement économique est en retard peut amener l'Assemblée à reconnaître l'urgente nécessité de favoriser par tous les moyens possibles la transformation des structures économiques de ces derniers pays. Tous les pays d'Amérique latine, pour leur part, se sont engagés résolument sur la voie du développement in-

dustriel. Ils sont intimement persuadés que le progrès social dépend du développement économique et, plus particulièrement, de l'industrialisation et ils sont convaincus que c'est là pour eux le seul moyen de parvenir aux niveaux de vie élevés qu'ils devraient avoir, étant donné l'importance de leurs ressources et les efforts qu'ils déploient pour conserver des institutions politiques respectueuses de la dignité humaine. Il peut arriver, cependant, que la nécessité d'éliminer la faim, la misère et l'ignorance fasse sacrifier ce dernier objectif.

157. Les pays avancés doivent comprendre qu'il est indispensable de parer à de tels risques, non seulement pour le bien des pays qui sont économiquement en retard mais aussi dans leur propre intérêt. Il faut pour cela qu'ils encouragent par tous les moyens la création d'industries nouvelles dans les pays sous-développés, et notamment d'industries de base, qui sont l'assise même de la structure économique. Il faut qu'ils permettent le rétablissement de la réciprocité des échanges sur le marché mondial, afin que les recettes d'exportation des pays sous-développés puissent retrouver et dépasser leur ancien niveau, car c'est là le moyen le plus normal et le plus logique de financer le développement économique.

158. Si les pays hautement industrialisés ne se décident pas rapidement à augmenter leurs investissements, publics et privés, dans nos pays afin de stimuler notre développement industriel, surtout dans les secteurs de base de l'économie, et s'ils ne nous offrent pas de facilités ni de stabilité pour l'écoulement de nos matières premières sur le marché mondial, un nombre de plus en plus grand de pays deviendront le théâtre de la guerre froide.

159. Plusieurs des questions que l'Assemblée doit étudier en examinant le rapport du Conseil économique et social^{2/} et le problème du développement économique méritent une attention toute particulière. Les travaux de la Commission du commerce international des produits de base, par exemple, ont mis en lumière certaines des difficultés les plus graves auxquelles se heurtent les pays sous-développés pour mettre en œuvre leurs plans de développement; il conviendrait donc de tenir compte de ces travaux pour l'élaboration de toute politique qui aurait pour but d'aider ces pays.

160. Le Gouvernement argentin est favorable à toute initiative qui tendrait à accroître la liberté des échanges et à abaisser les barrières qui les entravent. C'est dans cette intention que l'Argentine est devenue partie à l'Accord régional latino-américain qui crée une zone de libre-échange. Nous sommes convaincus que cette mesure importante, qui prépare la voie à l'Association latino-américaine de libre-échange, aura pour résultat d'augmenter non seulement les échanges intrarégionaux mais aussi les échanges de l'Amérique latine avec les autres régions du monde.

161. Ce sont ces mêmes préoccupations qui nous ont amenés à nous intéresser aux efforts déployés pour fonder un nouvel organisme européen de coopération économique. Il est naturel qu'étant donné l'orientation traditionnelle de notre commerce d'exportation, toute tentative des pays d'Europe occidentale en vue de planifier leurs politiques agricoles et commerciales nous intéresse directement.

162. Le problème du développement économique se pose avec une acuité particulière dans les pays qui viennent d'acquiescer leur indépendance. C'est pourquoi le Secrétaire général a pris l'initiative de proposer la création d'un programme spécial d'assistance à ces pays. En accord avec la politique qui est la sienne en ce qui concerne l'accès des territoires coloniaux à l'indépendance, l'Argentine accueille certes avec sympathie l'idée de venir en aide aux nouveaux membres de la communauté des nations libres. Mais, dans ce cas particulier et comme la majorité de ces pays appartiennent à un même continent, il ne lui échappe pas qu'il est difficile de concilier cette initiative avec le principe de la répartition géographique équitable de l'assistance accordée par les Nations Unies, principe consacré par la Charte. Dans l'intérêt de tous, il conviendrait donc de rechercher une formule qui permette de résoudre le problème grâce à des contributions bénévoles.

163. L'ampleur des problèmes que pose le financement du développement économique, l'insuffisance des capitaux privés et la multiplicité des organismes et programmes qui ont des objectifs semblables ou analogues dans ce domaine font apparaître sous un nouveau jour la question controversée de la nécessité d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Nous avons bon espoir que les circonstances nouvelles permettront d'aplanir les divergences de vues et de trouver le moyen d'aboutir à des solutions constructives.

164. En ce qui concerne les affaires de discrimination raciale dont l'Organisation a été saisie, l'attitude de l'Argentine a été déterminée par sa conviction que le respect intégral de la Déclaration des droits de l'homme est une obligation primordiale des Etats Membres. Pour l'Argentine — nous l'avons déjà dit au Conseil de sécurité [854^e séance] — les préjugés racistes sont une aberration difficile à comprendre. Formés — comme les autres pays d'Amérique latine — par une doctrine qui considère que tous les êtres humains sont égaux parce qu'ils sont les enfants d'un même Dieu, nous avons fondé notre vie publique et privée sur l'égalité absolue de toutes les races. Nous devons dire que cet esprit de fraternité, qui ignore les différences de couleur entre les hommes, est l'une des valeurs les plus précieuses que nous ait léguées l'Espagne et nous lui en sommes profondément reconnaissants.

165. Nous souhaitons donc vivement voir disparaître, pour l'honneur de l'humanité, les cas, peu nombreux d'ailleurs, dans lesquels des gouvernements font du racisme un élément de leur politique. Par la même occasion, nous tenons à dire que les mesures discriminatoires dont la population blanche pourrait faire l'objet dans les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance nous paraîtraient tout aussi odieuses et inacceptables que celles dont les peuples de couleur ont été victimes.

166. Les mesures d'ordre international visant à assurer le respect des droits de l'homme doivent tenir compte des particularités nationales, afin de ne pas imposer des systèmes qui iraient à l'encontre des croyances dans les Etats parties. Aussi le Gouvernement argentin se voit-il dans l'obligation de souligner que la prochaine déclaration sur la liberté de religion devra respecter les modalités qui, dans chaque pays, régissent les relations de l'Etat et des différents cultes.

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément No 3, document A/4415.

167. En ce qui concerne la famille, nous estimons que les allusions faites par l'Organisation des Nations Unies à cette institution ne doivent porter atteinte ni au principe de la stabilité du mariage ni au droit qu'ont les parents de choisir le genre d'éducation qu'ils désirent donner à leurs enfants, selon leurs convictions personnelles. Nous nous élevons vigoureusement contre tout projet tendant à préconiser, directement ou indirectement, par une action internationale, la pratique de ce qu'on appelle "le contrôle des naissances". Nous sommes convaincus que les problèmes que pose ce que l'on appelle "l'explosion démographique" doivent être résolus par des mesures d'ordre économique et non par des moyens biologiques qui offensent profondément les convictions de la population de beaucoup d'Etats Membres de l'Organisation mondiale.

168. La présente session sera sans doute une étape décisive dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Les tensions internationales ont atteint un tel paroxysme qu'elles tendent à rendre inéluctable le dilemme entre un conflit armé éclatant à tout moment et l'établissement de formes stables de coexistence. C'est pourquoi la prolongation de la guerre froide, même si c'était là un mode de vie normal, ne paraît plus possible.

169. L'étendue de la responsabilité qui s'impose à l'ensemble des Membres de l'Assemblée et à chacun d'eux en particulier s'en trouve d'autant plus accrue. Il dépendra de nos efforts que les peuples puissent se tourner vers l'avenir avec plus de confiance ou doivent admettre la possibilité d'un cataclysme que ne pouvaient imaginer, hier encore, que des romanciers.

170. Notre tâche la plus urgente est donc de rechercher des formules qui permettent de faire démarrer un désarmement effectif sous contrôle international; mais, comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, le désarmement militaire est plutôt un effet que la cause de la consolidation de la paix. L'essentiel, c'est de rétablir la confiance mutuelle, sans laquelle il n'y aura jamais de paix véritable.

171. Or cette confiance présuppose la certitude que nul ne tentera d'imposer aux autres son idéologie et son mode de vie. L'agression armée est assurément condamnable, mais les tentatives d'infiltration par subversion et les efforts faits pour établir dans d'autres pays des régimes qui sont contraires à leur nature propre et à leurs traditions le sont également.

172. Nous sommes pour la coexistence pacifique, fondée sur le respect mutuel et la bonne foi dans les relations entre Etats. Si nous réussissons, sous l'égide des Nations Unies et grâce aux principes de la Charte, à trouver un moyen d'atténuer la tension qui maintient le monde dans l'angoisse, nous aurons répondu aux espoirs que les peuples du monde ont mis dans notre assemblée mémorable.

173. M. DIEFENBAKER (Premier Ministre du Canada) [traduit de l'anglais]: Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection. Je sais que l'Assemblée tirera grand avantage de votre sagesse, de votre expérience et de votre indépendance de jugement, qualités si indispensables dans les fonctions que vous occupez. Permettez-moi aussi d'ajouter qu'un dixième des Canadiens sont d'origine irlandaise

et qu'ils vous adressent leurs félicitations toutes particulières.

174. Je tiens aussi à m'associer à tous ceux qui ont déjà souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres. Je suis certain que leur participation à notre organisation leur sera profitable, de même qu'elle sera profitable aux travaux et activités de celle-ci. Il est particulièrement significatif que 13 de ces nouveaux Etats Membres soient des Etats d'Afrique, continent qui est actuellement le siège de grands changements et qui occupe aujourd'hui le centre de la scène mondiale. Je suis certain que tous les Membres plus anciens de notre organisation s'accorderont à reconnaître qu'il est de notre devoir d'aider ces nouveaux Membres à résoudre les problèmes difficiles devant lesquels ils se trouvent.

175. Leur entrée parmi nous vient nous rappeler qu'il est nécessaire que l'Assemblée examine les possibilités d'élargir la composition du Conseil économique et social et d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, de façon que toutes les régions du monde y soient convenablement représentées.

176. Je voudrais maintenant parler de la présente session. L'Assemblée a donné, la semaine dernière, à certains observateurs, une impression de cirque ou de théâtre où de grands acteurs tiendraient la scène. Quoi qu'il en soit de cette impression, le fait est que cette assemblée constitue la réunion la plus importante et la plus représentative de personnalités de tous pays qui ait jamais eu lieu. Elle symbolise le rapprochement des cultures et des façons de penser de toutes les races. Il nous appartient de faire en sorte qu'elle témoigne que des hommes raisonnables sont capables d'établir entre eux des relations raisonnables, de réaliser la paix, de pratiquer la fraternité et d'améliorer les conditions de vie partout dans le monde.

177. Je voudrais dire aux nouveaux Membres, moi qui suis Canadien, que l'Organisation des Nations Unies est le plus grand espoir des moyennes et petites puissances, des Etats nouveaux et faibles, je dirai même de tous les pays du monde, quel que soit leur système social et politique.

178. Nous sommes réunis ici à un moment dont les circonstances font, à mon avis, un moment critique de l'histoire de l'Organisation. Elle se trouve devant la plus grande menace qui soit, une menace à son existence même. L'Assemblée a entendu, il y a quelques jours, les chefs de ses deux plus puissants Etats Membres. J'étais plein d'espoir quand j'ai appris que M. Khrouchtchev allait assister à cette session. Je suis venu prêt à approuver, à accepter et à faire mienne toute heureuse proposition qu'il pourrait présenter, car je suis de ceux qui pensent que ses propositions ne doivent pas être rejetées à la légère. J'ai été déçu. M. Khrouchtchev, par un gigantesque déchaînement de propagande aussi tendancieuse que virulente, a déclenché une des grandes offensives de la guerre froide. Il n'a rendu qu'un hommage de pure forme à l'Organisation des Nations Unies qui, à mon avis, serait détruite si sa proposition de triumvirat était adoptée. Ce discours ne pouvait avoir pour but de faire progresser le monde vers la paix, ce qui est, pourtant, la principale raison de notre présence ici.

179. Le Canada n'est pas toujours d'accord avec les Etats-Unis d'Amérique, mais je veux dire tout de suite que son existence même — avec une population qui est le dixième de celle des Etats-Unis et avec les ressources naturelles qu'il possède — apporte un éloquent démenti à la propagande qui attribue aux Etats-Unis des intentions agressives.

180. Le Président Eisenhower a prononcé un discours modéré, sage et conciliant [868ème séance]. Il a présenté un programme constructif. Il appelle de ses vœux une communauté mondiale pacifique. Il a ouvert une porte sur la réconciliation internationale et la concorde mondiale. Je regrette de devoir dire que M. Khrouchtchev a essayé de fermer cette porte [869ème séance].

181. Nous venons d'entendre le Secrétaire général, agent et administrateur de notre organisation. Je veux dire tout de suite que le Canada repousse catégoriquement les critiques injustes et immodérées qui ont été faites de l'œuvre et de la personne de notre Secrétaire général si dévoué et impartial. La proposition de l'Union soviétique consistant à remplacer le Secrétaire général par un présidium de trois membres qui ne pourrait prendre de décisions qu'à l'unanimité vise manifestement à saper le prestige et l'autorité de l'ONU. Après avoir si souvent mis en échec notre organisation par l'exercice de son droit de veto, l'Union soviétique semble maintenant vouloir la détruire en annulant son pouvoir d'agir de façon rapide et efficace dans les crises qui se présentent.

182. J'ai à peine besoin d'ajouter que le Canada est opposé à cette proposition bizarre: son adoption exigerait des amendements à la Charte; elle réduirait l'Organisation à l'indécision et à l'impuissance; elle multiplierait, en fait, les occasions de l'application du droit de veto, au détriment du bon fonctionnement de notre organisation.

183. Je dirai maintenant quelques mots de la situation au Congo. Les événements qui s'y sont déroulés ont été pour l'ONU l'une des plus grandes épreuves auxquelles elle ait jamais eu à faire face. Je considère, comme le Ministre des affaires étrangères d'Argentine, que les résultats obtenus jusqu'ici sont la preuve de ce que l'on peut accomplir par la coopération internationale lorsque les Membres de l'Organisation y apportent leur plein appui.

184. Le Canada a joué son rôle dans l'opération des Nations Unies au Congo; il l'a fait à la demande de l'ONU, en fournissant du personnel technique spécialisé — personnel des transmissions, des communications et du transport aérien — et en envoyant du ravitaillement d'urgence. Le Canada est membre de l'OTAN. Peut-on dire que, puisque nous sommes membre de cette organisation de défense, nous avons adopté une attitude agressive en fournissant, sur demande, une assistance de ce genre?

185. A mon avis, l'une des principales tâches de cette Assemblée doit être d'assurer qu'un appui suffisant sera apporté à l'Organisation dans ses efforts pour remettre le Congo sur pied du point de vue économique et financier. Je saisis cette occasion pour assurer à l'Assemblée que le Canada assumera une part équitable des charges qui en résulteront.

186. Je crois aussi que les événements du Congo ont montré qu'il fallait que des forces militaires puissent être immédiatement mises à la disposition des Nations

Unies en cas de besoin. Le Gouvernement canadien, pour sa part, a tenu en réserve un bataillon aéroporté pour un tel service. Les événements du Congo ont fait ressortir également, à mon avis, la nécessité de créer, à l'ONU, un embryon d'état-major militaire auquel on pourrait faire appel en cas d'urgence, de façon à éviter le désordre et à assurer la cohésion nécessaire.

187. L'opinion du Canada sur le Congo et sur le problème plus vaste de l'Afrique peut se résumer en quelques mots. Il ne faut pas que le continent africain devienne l'enjeu d'une lutte d'influence entre l'Est et l'Ouest; il faut qu'il reste à l'écart de toute intervention directe des grandes puissances. Il faut laisser les nations d'Afrique forger leur propre destin; pour l'aide dont elles auront besoin, la source qui convient le mieux est constituée par les organismes des Nations Unies.

188. Je passe maintenant à un sujet dont a longuement parlé le Président du Conseil des ministres de l'URSS, à savoir le colonialisme. Il a demandé et préconisé [869ème séance] l'adoption à cette session d'une déclaration sur "la suppression complète et définitive du régime colonial".

189. On ne peut, je crois, contester qu'il ne peut plus y avoir maintenant entre les peuples, nulle part au monde, de relations de maître à serviteur. M. Khrouchtchev a parlé de servitude coloniale, d'exploitation et de jougs étrangers, et ces expressions ont été prononcées par le maître de la plus grande puissance coloniale du monde d'aujourd'hui, peu après l'admission de 14 nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, tous anciennes colonies. Il semble que M. Khrouchtchev ait oublié ce qui s'est passé le premier jour de notre session.

190. Depuis la dernière guerre, la France a achevé à une indépendance complète 17 zones ou territoires coloniaux, peuplés de plus de 40 millions d'habitants. Au cours de la même période, 14 autres colonies ou territoires, peuplés d'un demi-milliard d'habitants, ont accédé à une pleine indépendance dans le cadre du Commonwealth. Environ 600 millions d'hommes en tout, répartis dans plus de 30 pays, dont la plupart sont maintenant représentés à cette assemblée, ont obtenu leur indépendance — et cela avec l'accord, les encouragements et l'aide du Royaume-Uni, du Commonwealth et de la France.

191. Peu d'entre nous ici sont aussi qualifiés pour parler du colonialisme que le Canada qui a été naguère une colonie à la fois de la France et du Royaume-Uni. Nous avons été le premier pays qui, il y a plus de 100 ans, a commencé à passer, par une évolution constitutionnelle, du statut colonial à l'indépendance sans rompre pour cela ses liens avec la métropole.

192. Le Commonwealth groupe maintenant, Royaume-Uni compris, 10 nations qui en sont indépendantes et en sont membres de plein gré, répartis dans tous les continents, constituant un cinquième de la population du monde et représentant à peu près toutes les races, couleurs et religions. Nous ne sommes pas réunis par la force des armes ou la contrainte d'une loi, mais par un désir de coopération et par des aspirations communes, et cette union continue à s'élargir. La semaine prochaine, un nouveau pays, la Nigéria, le plus peuplé d'Afrique, parviendra à l'indépendance tout en restant au sein du Commonwealth.

193. En fait, la présente Assemblée est composée en très grande partie de pays qui sont d'anciens territoires coloniaux, territoires sous mandat ou territoires sous tutelle du Royaume-Uni, du Commonwealth et d'autres nations.

194. Je me permettrai de poser ici cette question: à combien d'êtres humains l'URSS a-t-elle accordé leur indépendance? Pouvons-nous oublier comment l'une des colonies d'après guerre de l'Union soviétique a cherché à se libérer, il y a quatre ans, et ce qu'il en est advenu.

195. Je fais cette observation parce que l'histoire du Commonwealth et d'autres pays incite à faire une comparaison avec la domination imposée à certains peuples et territoires, sous couleur, dans certains cas, de libération et, toujours accompagnée, pour ceux qui la subissent, de la perte de la liberté politique. Comment concilier la tragédie qui a suivi le soulèvement hongrois de 1956 avec l'assertion pleine d'assurance qu'a faite ici le président Khrouchtchev, il y a quelques jours? M. Khrouchtchev a dit:

"Nous avons toujours voulu et nous voudrions toujours que les peuples d'Afrique et des autres continents, en se libérant du joug colonial, établissent dans leur pays le régime de leur choix."

J'approuve cette idée et j'espère que ces mots annoncent, pour l'avenir, un changement d'attitude de la part de ceux que représente M. Khrouchtchev.

196. Mais que dire de la Lituanie, de l'Estonie, de la Lettonie? Que dire des Ukrainiens épris de liberté et de tant d'autres peuples d'Europe orientale que je n'énumérerai pas, de peur d'en oublier? M. Khrouchtchev a continué en disant:

"La suppression complète et définitive du régime colonial sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est dicté par tout le cours de l'histoire mondiale des dernières dizaines d'années."

Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures dans les affaires internationales.

197. Je demande au Président du Conseil des ministres de l'URSS de donner aux nations qui sont sous sa domination le droit à des élections libres et la possibilité de choisir, de manière véritablement libre, la forme de gouvernement qu'elles désirent. Si le principe qu'il a énoncé, et qui doit s'appliquer de façon universelle, entraîne pour lui cette conclusion, des mesures seront prises pour exécuter les obligations de la Charte des Nations Unies et un nouvel espoir naîtra pour l'humanité entière.

198. Je veux croire que le principe énoncé par M. Khrouchtchev est d'application universelle et que M. Khrouchtchev donnera sans délai l'exemple en le mettant à exécution.

199. Je voudrais maintenant dire quelques mots des relations Est-Ouest. Il y a un an, nous avions de grands espoirs. Les relations entre les grandes puissances semblaient devoir subir un changement décisif. Le Canada, comme les autres petites et moyennes puissances, désire aider à éliminer la crainte et la méfiance et à instaurer la compréhension mutuelle et la coopération. Le Comité des dix puissances sur le désarmement a commencé ses travaux. Jusqu'à l'échec de la Conférence des quatre chefs d'Etat à Paris, qui n'a même pas réussi à

s'ouvrir, les espoirs étaient grands. Puis est venue la débâcle de cette conférence. En juin, la délégation de l'Union soviétique s'est retirée des négociations relatives au désarmement. Ces événements ont été suivis, au cours de l'été, d'une offensive de propagande d'une intensité et d'une violence telles qu'on a été fondé à conclure que divers problèmes étaient délibérément exploités en vue d'augmenter la tension. Alors que l'humanité met en nous ses espoirs, à quoi peuvent servir les menaces de déverser des fusées ou des bombes nucléaires sur d'autres pays, grands ou petits, d'envoyer de prétendus volontaires dans des régions où la situation est déjà très dangereuse, d'encourager des chefs politiques à adopter des positions outrancières?

200. L'humanité tout entière vit dans la crainte et l'anxiété, ce qui aggrave encore les tensions. Je demande que l'on revienne immédiatement à la méthode de la négociation. C'est la seule voie que les grandes puissances puissent suivre. Il est du devoir de l'Assemblée générale d'insister pour que les négociations soient reprises, en particulier sur les grandes questions au sujet desquelles l'Union soviétique et les pays qui lui sont associés sont en désaccord avec les puissances occidentales. Je songe en particulier à la question qui doit être le principal objet de notre session: celle du désarmement.

201. Le Gouvernement canadien est pour un désarmement complet, garanti par un système efficace de contrôle et d'inspection. Les grandes puissances possèdent aujourd'hui des moyens nucléaires suffisants pour se détruire mutuellement et nous anéantir tous. Les petites et moyennes puissances, parmi lesquelles est mon pays, n'ont pas le droit de se taire. Nous serions, sans rémission, des victimes de tout cataclysme nucléaire. Notre instinct de conservation mis à part, les hommes savent l'inanité de folles dévastations. Sans un retour aux négociations, nous ne pouvons espérer qu'il sera mis fin à la course aux armements et au processus continu d'accumulation d'armements.

202. La rupture des négociations au Comité des dix puissances est d'autant plus tragique qu'elle a eu lieu au moment même où l'écart entre les positions soviétique et occidentale se rétrécissait sensiblement. J'ai écrit à M. Khrouchtchev le 30 juin pour suggérer la reprise des négociations. L'appel unanime lancé en août par la Commission du désarmement pour que les négociations reprennent le plus tôt possible a été négligé. Je crois que l'Assemblée a le devoir de renouveler cet appel.

203. Ce n'est pas les plans et les exposés de principes qui nous manquent. Nous avons quatre plans différents de désarmement et deux ensembles de principes. Des méthodes de travail pourraient être élaborées d'un commun accord. Le Canada a suggéré la nomination d'un président neutre et est prêt à examiner toute autre proposition constructive. Nous ne manquons pas d'organes qualifiés. Ce qui fait défaut, c'est la confiance mutuelle et, de la part du Gouvernement soviétique, un désir profond de négocier.

204. On pourrait accroître la confiance en dissipant les nuages de secret qui voilent la préparation à la guerre et remplissent le cœur des hommes de la crainte d'une attaque par surprise. Le Canada est le plus proche voisin des Etats-Unis et de l'Union sovié-

tique. Les Canadiens, de même que les Américains, redoutent une attaque par surprise, effectuée à travers les régions polaires. Le peuple de l'Union soviétique craint sans doute lui aussi une telle attaque. Le Canada accepte de soumettre à un contrôle et à une inspection internationale n'importe quelle partie des régions arctiques canadiennes en échange d'une concession équivalente de la part de l'Union soviétique. L'Union soviétique prétend qu'en collaboration avec les Etats-Unis, nous nous préparons pour une attaque à partir de nos régions arctiques. Je lui donne aujourd'hui le moyen de se libérer de cette crainte; qu'elle ouvre ses territoires arctiques et nous ouvrirons les nôtres; une source de crainte sera ainsi éliminée.

205. J'ai peine à comprendre que M. Khrouchtchev ait pu dire [869^e séance], si ses propos ont été correctement rapportés, que la reprise des négociations sur le désarmement devrait dépendre, entre autres choses, de l'acceptation des modifications fondamentales que l'Union soviétique a demandé d'apporter au Comité des dix puissances et à la direction du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

206. Quelles autres mesures pourraient être prises? J'ai souvent préconisé dans mes discours l'élimination des armes nucléaires, un contrôle systématique appliqué aux fusées porteuses d'armes nucléaires de destruction massive, la désignation d'emplacements déterminés pour le lancement des fusées et l'inspection de ces emplacements, l'abolition des armes biologiques et chimiques, la prohibition de l'emploi de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et, tout particulièrement, l'interdiction d'équiper d'armes les satellites artificiels, l'arrêt de la production de toutes matières fissiles à des fins militaires et la conversion des stocks existants de ces matières à des usages pacifiques. Le Canada, à maintes et maintes reprises, s'est prononcé pour la cessation des essais nucléaires.

207. Il n'est guère besoin de souligner combien il serait important de parvenir rapidement à un accord sur des mesures de ce genre, ainsi que sur la vérification et l'inspection appropriées de leur exécution, car les craintes ne pourront être dissipées que s'il existe un système de contrôle et d'inspection. Des progrès gigantesques ont été faits en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Dans un an, il sera trop tard. J'espère que l'on va se préoccuper dès maintenant des moyens de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique ne puisse être utilisé qu'à des fins strictement scientifiques et pacifiques, afin que toutes les nations, grandes ou petites, y bénéficient de droits égaux.

208. J'estime, et c'est la position du Canada, qu'aucun corps céleste ne doit être considéré comme pouvant être la propriété d'un Etat particulier, que les engins spatiaux devront être identifiés grâce à un système d'enregistrement des lancements d'indicatifs d'appel et autres caractéristiques, et que des bandes de fréquence pour les communications de ces engins avec la terre et entre eux devront être attribuées d'une manière rationnelle par voie d'accord.

209. Ces problèmes extrêmement compliqués doivent être examinés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et cet organe doit se mettre immédiatement au travail.

210. Je voudrais également dire un mot des questions d'assistance économique. Le Président du Conseil des ministres de l'URSS, qui a longuement parlé des méfaits du colonialisme, a trouvé fort peu de choses à dire à propos de l'assistance économique aux pays sous-développés. Je ne trouve dans son discours aucune promesse d'augmenter les contributions de son pays aux programmes d'assistance économique et technique des Nations Unies. C'est là ce que le président Eisenhower a demandé. M. Khrouchtchev, lui, n'a demandé qu'une déclaration.

211. Il est impératif d'accroître le volume de l'assistance économique des Nations Unies aux pays sous-développés et je pense en particulier aux nouveaux Etats indépendants d'Afrique. C'est là ma ferme conviction. Il faut que les ressources dont les Nations Unies disposeront pour l'assistance économique soient considérablement augmentées si l'on veut pouvoir faire face aux besoins de l'Afrique sans porter préjudice aux programmes d'assistance aux autres régions.

212. L'attitude du Canada en cette matière est nette. Il a fourni une assistance économique et technique et trouve inexcusable le fait d'imposer aux nations bénéficiaires un système social, économique ou politique particulier. Non seulement il continuera à apporter des contributions aux programmes d'assistance, mais il les augmentera.

213. Le Canada porte un intérêt tout naturel aux pays qui accèdent à l'indépendance au sein de la famille des nations du Commonwealth. La semaine dernière, un programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth a été officiellement annoncé. La contribution du Canada à ce programme sera, en trois ans, sous réserve de l'approbation du Parlement, de 10.500.000 dollars, en vue du développement des pays africains du Commonwealth, parmi lesquels certains territoires qui ne sont pas encore indépendants.

214. Ce programme prévoit une assistance technique et des subventions en matière d'éducation et une assistance en matière d'investissement de capitaux. Nous considérons cette assistance bilatérale dans le cadre du Commonwealth comme un complément du programme des Nations Unies pour l'Afrique et nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin que cette aide bilatérale soit étroitement coordonnée avec les programmes des Nations Unies.

215. Nous avons doublé notre souscription à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Nous avons pris des mesures d'ordre financier en vue de contribuer à l'Association internationale de développement. Nous estimons qu'il y a lieu d'augmenter nos contributions au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique et nous annoncerons le montant exact de ces contributions au cours de la présente session.

216. L'efficacité de l'un des programmes d'assistance technique — le programme relatif au personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX) — vient d'être démontrée par l'aide si indispensable qu'il a permis de fournir aux nouveaux Etats. Nous estimons que ce programme devrait être rendu permanent et élargi. Nous soumettons, en outre à l'Assemblée la proposition d'établir un cadre d'experts. Le Canada a, pour sa part, l'intention d'établir une liste d'experts canadiens de compétences diverses,

qui puissent être envoyés à bref délai, sous les auspices des Nations Unies, dans les Etats devenus indépendants depuis peu et qui en feront la demande. Ces experts pourraient aider à organiser ou à remettre sur pied l'administration civile dans des pays comme le Congo, dans des régions à situation critique ou des régions victimes de calamités naturelles. Des mesures de cet ordre sur le plan national nous paraissent souhaitables pour appuyer le programme OPEX des Nations Unies tel que nous l'envisageons.

217. Nous suggérons que ce cadre d'experts que constitueraient les Nations Unies comprenne des experts de divers domaines — médecine, santé publique, assainissement, assistance sociale, distribution du ravitaillement, liaisons postales et télégraphiques, transports et services de police. Un tel cadre contribuerait à la stabilité administrative beaucoup mieux que le recours au recrutement d'experts fait de toute urgence lorsqu'une crise a déjà éclaté.

218. Un sujet sur lequel le Canada a déjà beaucoup insisté et sur lequel je voudrais revenir est celui de l'assistance sous forme d'approvisionnement alimentaire. Le problème de l'alimentation de millions d'êtres humains qui souffrent d'une sous-alimentation chronique est un problème tragique et urgent. Certains de nos pays disposent d'excédents considérables de céréales et autres produits alimentaires et pourraient en outre augmenter fortement leur production. Le Canada disposait, au 31 juillet dernier, d'excédents de blé représentant 536 millions de boisseaux. Il est difficile de justifier l'existence de stocks inutilisés d'excédents de produits alimentaires alors que tant d'êtres humains ne mangent pas à leur faim. Je reconnais que, comme l'a fait remarquer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'utilisation des excédents de produits agricoles des pays les plus développés ne constituerait qu'un palliatif et ne suffirait pas, par conséquent, pour résoudre le problème. Je considère, cependant, qu'il est possible de beaucoup faire en faveur des pays à production alimentaire insuffisante, en leur fournissant tout d'abord des approvisionnements et en les aidant ensuite à élever leur propre niveau de production. J'estime que c'est là un problème auquel les Nations Unies doivent s'attaquer.

219. Certains pays ne peuvent prendre à leur charge les frais de transport de leurs excédents de produits alimentaires dans les pays qui en ont besoin. Il nous faut nous unir afin de porter remède, sur un plan véritablement mondial, à la souffrance des peuples affamés. C'est ce que le Canada veut voir faire.

220. Le Canada n'a pas d'ambitions à l'échelle mondiale. Il ne convoite aucun territoire. Il ne désire changer les idées d'aucun peuple. Il a fourni du blé et de la farine aux pays sous-développés pour une valeur de 56 millions de dollars. J'approuve donc chaleureusement la proposition faite la semaine dernière par le Président des Etats-Unis, selon laquelle l'Assemblée devrait envisager d'élaborer un système de livraison d'excédents de produits alimentaires par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, qui constituerait un programme d'aide alimentaire pour la paix. Il faudrait mettre au point un dispositif qui tienne dûment compte des courants commerciaux et coordonner les distributions d'excédents de façon à améliorer l'utilisation du blé.

221. Pour certaines raisons, les Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore tous accepté de reconnaître comme obligatoire l'autorité de la Cour internationale de Justice — c'est-à-dire la branche judiciaire de l'Organisation des Nations Unies — afin de renforcer le dispositif de maintien de la paix. La juridiction obligatoire de la Cour internationale est, de l'avis du pays que je représente, de la plus haute importance. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont automatiquement parties au Statut de la Cour. Le Canada accepte la juridiction obligatoire de celle-ci, sauf dans les affaires relevant de la compétence nationale, mais il laisse à la Cour le soin de déterminer les limites de cette compétence. J'espère que toutes les nations Membres de notre organisation se déclareront prêtes à reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour afin de donner plus de nerf et de vigueur aux décisions prises.

222. J'ai parlé au nom du Canada, qui est, comme je l'ai dit, une puissance moyenne, assez grande pour assumer des responsabilités, mais pas assez, cependant, pour avoir des traditions de puissance et d'ambition de nature à engendrer la crainte et le soupçon. Nation d'Amérique du Nord, nous avons des liens étroits avec deux cultures européennes — la culture britannique et la culture française — ainsi qu'avec celles des hommes de toutes autres races qui sont venus s'établir parmi nous.

223. Par un hasard de la géographie et de l'histoire, le Canada se trouve placé exactement entre les deux plus grandes puissances du monde. Mais aucune frontière ne nous sépare de l'une ou de l'autre. Nous voulons vivre en paix avec nos voisins du Nord, comme nous vivons en paix, depuis si longtemps, avec nos voisins du Sud.

224. Deux grands faits de la vie contemporaine — les progrès foudroyants de la technologie et la force de l'évolution politique et sociale — ouvrent au monde de nouvelles perspectives d'une vie meilleure. Nous faudra-t-il reconnaître notre impuissance devant ces révolutions scientifique et sociale? Ou bien réussirons-nous à en tirer parti pour le bien de l'homme, en le faisant immédiatement, afin d'empêcher que ne soient bouleversées les assises déjà trop fragiles sur lesquelles repose aujourd'hui la paix? Telle est notre tâche.

225. Certains parlent de victoires de propagande. Nous ne sommes pas ici pour gagner des guerres de propagande. Nous sommes ici pour remporter des victoires pour la paix. Si je comprends bien la pensée des hommes et femmes du monde entier, ils sont las de la propagande, de la confusion, de la peur et du doute. Ils nous demandent la vérité. Nous ne sommes pas rassemblés ici au service d'une race, d'une croyance ou d'une idéologie. Nous sommes ici les représentants des millions d'êtres humains du monde entier.

226. Les peuples et les nations sont dans l'attente. Ils veulent savoir ce que nous pouvons faire. Mon espoir est que nous ne quittions pas ces lieux sans avoir accompli quelque chose pour l'humanité, et pourrons dire aux peuples du monde que la guerre ne dressera plus le pâle drapeau de la mort et que le cœur des hommes sera libéré de la peur. C'est peut-être aujourd'hui, en effet, notre dernière possibilité de réussir.

La séance est levée à 13 h 15.